





Analyse Facteur 21

Auto-évaluation de la politique communale en matière de développement durable

septembre 2010





Remerciements:

- à tous les participants du processus Facteur 21 (voir 3.3. Méthode de travail) qui ont donné de leur temps au cours des dix séances ayant permis de recueillir les éléments utiles à cette évaluation du développement durable communal.
- à Sophie Borboën de Bio-éco pour ses conseils, ainsi qu'aux Communes de Cossonay et Féchy qui ont eu l'amabilité de nous faire connaître leur expérience de l'outil Facteur 21.

Dans ce document, le genre masculin est utilisé à titre épicène, soit pour désigner des personnes de sexe masculin et féminin, et ne vise qu'à alléger le texte.

Rapport réalisé par Suzanne Oguey, Déléguée au développement durable, Confignon

Source des illustrations signées MIX & REMIX: Agenda21 - Canton de Genève





Table des matières

1.	Con	texte		5
2.	Dév	eloppe	ment durable	5
	2.1.	Défini	tion	5
	2.2.		narte pour la durabilité à Confignon : intégrer les enjeux environnemental, s omique	
	2.3.	La go	uvernance	7
	2.4.	Intérê	ts d'un Agenda 21 local pour la commune	7
3.	L'ou		eur 21	
	3.1.	Analy	se selon l'outil Facteur 21	8
	3.2.	Repré	sentation graphique	8
	3.3.	Métho	ode de travail	8
4.	Ana	lyse de	la situation à Confignon	1
	4.1.	Analy	se selon les 3 axes	1
	4.2.	Analy	se des dix domaines (situation actuelle)	12
	4.3.	Détail	s des domaines : points forts / points faibles	13
		4.3.1.	Groupe 1: les thèmes « majeurs »	13
		4.3.2.	Groupe 2 : les thèmes « forts »	14
		4.3.3.	Groupe 3 : thèmes « médians »	16
		4.3.4.	Groupe 4 : thèmes « sensibles »	19
5.	Situation future			
	5.1.	Projec	ction future	21
	5.2.	2. Détails des domaines		22
		5.2.1.	Variation forte	22
		5.2.2.	Variation moyenne	23
		5.2.3.	Variation légère	23
		5.2.4.	Variation faible	24
	5.3.	Pondé	ération, priorités et pistes d'actions	25
6.	Conclusion et suite de la démarche			
	6.1.	Concl	lusion	26
	6.2.	Rappe	el	27
	6.3.	Suite o	de la démarche	27
	6.4.	Les ét	apes	28
7.	Liste	des an	nnexes	28

Abréviations:

AIC Association des intérêts de Confignon AHC Association des habitants de Cressy

ASM Agents de sécurité publique (devenus entre-temps : APM : Agents de police municipale)

APEC Association des parents d'élèves de Confignon BUPP Bus Prévention Parcs (à l'attention des jeunes)

CA Conseil administratif

CASS Centre d'action sociale et de santé (sis à Bernex)

CADIOM Chauffage à distance par incinération des ordures ménagères

CDEE Commission durabilité, énergie et environnement

C.é. Cité de l'énergie CM Conseil municipal

DD Développement durable

EPI Etablissements publics pour l'intégration, GE

FEVE Fondation d'intérêt public communal pour les institutions de la petite enfance

F21 Facteur 21

FASe Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle

FECP Fonds énergie des collectivités publiques

FIC Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon

FTI Fondation des terrains industriels

GIAP Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire

OCSTAT Office cantonal des statistiques
OFEV Office fédéral de l'environnement

PDCom Plan directeur communal

PGEE Plan général d'évacuation des eaux

RSR Radio Suisse Romande

TCOB Tramway Cornavin – Onex – Bernex

TSHM Travailleurs sociaux hors murs

TM Tous-ménages

VAE Vélo à assistance électrique

N.B.:

- Etablissement Confignon-Cressy: désigne les deux écoles primaires situées à Confignon avec une direction commune.
- Les mots *commune* et *canton* sont écrits avec une minuscule lorsqu'ils désignent le territoire et avec une majuscule lorsqu'ils font référence à leur dimension institutionnelle.



Contexte

Confignon est une commune suburbaine du Canton de Genève, située entre les communes d'Onex et de Bernex. Sa surface est de 277 ha et sa population a enregistré une forte progression ces cinq dernières années liée au développement du nouveau quartier de Cressy. Ainsi, nous sommes passés de 3'469 personnes en 2005 à 4'113 en 2009, soit une augmentation de près de 19% en 4 ans.

Les personnes actives dans les secteurs primaire et secondaire sont proches de 10% chacun alors que le tertiaire compte 80% des actifs.

Malgré le récent développement du quartier de Cressy en immeubles, les maisons individuelles constituent 71% des bâtiments situés sur le territoire communal.

Le Plan directeur communal finalisé en 2006 dresse un portrait complet de Confignon. Néanmoins, de nombreuses données ont évolué très rapidement depuis lors et le développement territorial souhaité par le Canton s'est lui aussi modifié depuis cette date puisque le périmètre Cherpines – Charrotons ne devait être pris en considération que dans une quinzaine d'années et qu'il fait – en juin 2010 – l'objet d'un déclassement.

2. Développement durable

2.1. Définition

Sur proposition de la CDEE, le Conseil municipal a adopté une Charte du développement durable lors de sa séance du 7 avril 2009. Nous la présentons ci-après dans son intégralité puisqu'elle présente le cadre du DD auquel se sont référés les élus lors de cette démarche Facteur 21.

Avant cela, rappelons LA définition incontournable datant des tous débuts du concept². Non seulement celle-ci est synthétique mais elle fait indirectement référence au fait que la Terre comprend des limites dont il s'agit de tenir compte pour le futur :

Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

2.2. La Charte pour la durabilité à Confignon : intégrer les enjeux environnemental, social et économique

Au travers de cette charte pour la durabilité, nous, élus de la Commune de Confignon, souhaitons nous doter d'une vision globale du développement de notre collectivité et prendre un engagement face aux responsabilités qui nous incombent localement.

Cette vision se traduira par une solidarité dans l'espace et dans le temps, pour éviter de déplacer les facteurs de non-durabilité vers l'extérieur ou dans l'avenir.

Cela signifie que nous visons une répartition équitable des ressources et des capitaux, d'un point de vue local autant que global, ainsi qu'entre générations actuelles et futures.

Nous reconnaissons qu'une démarche de développement durable se distingue de la gestion conventionnelle d'une collectivité publique par le fait qu'elle applique les principes fondamentaux du développement durable au quotidien.

² Rapport Brundland, 1987.





¹ Cette Charte s'est largement inspirée du « Guide pratique de l'agenda 21 communal », DIAE de Etat de Genève, 11.2002

Cette démarche visionnaire repose sur les trois principes suivants :

1. Prise en compte intégrée du social, de l'environnement et de l'économie

La prise en compte simultanée des intérêts de la société, de l'environnement et de l'économie sous-tend chaque activité de la Commune.

Les trois domaines doivent se retrouver dans l'état des lieux, dans la vision, les objectifs ou encore dans le plan d'actions. Ils sont également tous trois présents dans les outils de gestion et d'évaluation, et représentés au niveau des différents acteurs, que ce soit pour la gestion de projets ou pour des démarches participatives.

2. Adaptation aux spécificités locales, mais insertion dans une vision globale

La démarche est adaptée aux conditions locales. Elle tient compte des spécificités environnementales, sociales, économiques et culturelles locales, tout en étant compatible avec une vision de développement durable au niveau global. En ce sens, les problématiques globales sont prises en compte.

3. Vision à long terme

La démarche est orientée vers le long terme ; la collectivité se dote d'une vision de l'état futur qu'elle souhaite atteindre, les organes de décision disposent d'outils de gestion stratégiques qui dépassent l'horizon de la législature et le plan d'actions contient des objectifs à long terme. Les problèmes actuels ne sont pas résolus au détriment des prochaines générations, et les problèmes futurs sont anticipés.

Nous nous engageons à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour prendre en compte la problématique globale du développement durable et tendre le plus possible vers les objectifs suivants :

- Contribuer à améliorer le cadre et les conditions de vie de la personne humaine, notamment dans le domaine de la dignité, sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire leurs propres besoins.
- Réconcilier environnement et développement socio-économique en diminuant la consommation des ressources naturelles et énergétiques tout en améliorant la qualité de vie.
- Protéger dans sa globalité la diversité biologique en tant que condition d'existence indispensable, c'est-à-dire préserver la diversité des écosystèmes, des espèces végétales et animales et des ressources énergétiques.
- Procéder à un aménagement du territoire consommant moins de surface et générant une mobilité moins gourmande en énergie et moins polluante.
- Appliquer systématiquement une politique énergétique efficace, économe et innovatrice.
- Produire des solutions sur mesure et adaptées au contexte local, en rendant visibles les potentiels et en activant les savoir-faire locaux.
- Accroître l'engagement citoyen, promouvoir la responsabilité individuelle pour son milieu de vie, augmenter l'identification avec l'environnement proche.
- Renforcer les structures sociales et promouvoir une nouvelle culture de collaboration entre le système politico-administratif et les citoyens dans l'idée d'une responsabilité partagée.
- Adhérer à la vision de l'OMS qui stipule que la santé représente un état complet de bien-être physique, mental et social et pas la seule absence de maladie.
- Stimuler l'ouverture sociale, promouvoir et mettre en œuvre l'intégration sociale ainsi que l'égalité des sexes.
- Renforcer les circuits économiques régionaux.
- Ne pas obérer la situation financière pour les générations futures.

En ce qui concerne la définition des objectifs précis et des actions, la Commune s'engage à mettre en œuvre les outils appropriés et à fixer les objectifs à atteindre.



2.3. La gouvernance

Le développement durable ne se décrète pas. Il se construit avec l'ensemble des acteurs et des citoyens.

Le DD implique des changements institutionnels qui permettent de mieux répondre aux besoins et aux attentes des individus à l'échelle locale mais aussi à l'échelle mondiale. Il passe par la responsabilisation de chacun et donc par l'action tant au niveau politique qu'au niveau du citoyen. Les démarches participatives inscrites dans la mise en œuvre des décisions politiques permettent d'impliquer et de sensibiliser le public.

Une bonne gouvernance est assurée lorsque l'interaction ainsi que la répartition des rôles entre l'Etat, la société civile et l'économie privée reposent sur quelques principes essentiels : participation, transparence, non-discrimination, efficacité et fiabilité dans les affaires publiques. Ces principes doivent garantir aux citoyens d'un pays – individuellement ou en groupe – la possibilité de définir librement leur développement en étant parfaitement conscients de leurs droits et de leurs devoirs³.

2.4. Intérêts d'un Agenda 21 local pour la commune

On peut comparer un Agenda 21 à un *business plan* qui offre à une commune un outil pour son développement. Si l'état des lieux des mesures réalisées permet de faire la synthèse des forces et des faiblesses de la commune, l'Agenda 21 permet de mettre en évidence sa vision d'avenir.

Ainsi, tant les mesures futures que les priorités proposées par le groupe de travail F21 donnent les premiers jalons de l'Agenda 21 communal.

Nous y reviendrons dans la conclusion de ce rapport.

Le préalable à l'Agenda 21 est l'état des lieux. Le diagnostic F21 joue ici ce rôle pour la politique communale dans dix domaines représentatifs des trois orientations fondamentales du DD (social, économie, environnement).

L'outil Facteur 21

Facteur 21, instrument développé à l'origine grâce aux expériences du label Cité de l'énergie, constitue soit une aide pour ceux qui souhaitent se lancer dans une démarche d'Agenda 21 local, soit faire un bilan de l'avancement en la matière. F21 permet d'évaluer les résultats de la politique communale menée jusqu'ici, ainsi que donner un ordre de grandeur quant à ses répercussions sur l'économie, la société et l'environnement. Cet instrument permet de mettre en exergue les carences et les potentiels en matière de durabilité et indique les possibilités concrètes d'actions.

Le diagnostic Facteur 21 de Confignon représente ainsi un état des lieux et une auto-évaluation de la politique communale dans dix domaines représentatifs des trois axes fondamentaux du développement durable (administration générale, sécurité publique, formation, culture et loisirs, santé, prospérité sociale, mobilité et transports, environnement et aménagement du territoire, économie, finances et impôts).

Ce type d'état des lieux aide à mieux cerner l'Agenda 21 communal, parallèlement aux mesures planifiées et réalisées dans le cadre du label Cité de l'énergie⁴. Il permet au Conseil administratif de faire le point sur les mesures réalisées, de préciser les actions durables envisagées et d'en faire émerger d'autres pour l'avenir. L'outil F21 est également un moyen de mieux communiquer en interne (Conseils administratif, municipal, administration communale) et en externe avec les associations et la population.

⁴ Le label Cité de l'énergie a été obtenu pour une seconde fois en juin 2010, avec 69% des mesures réalisées.





³ Au fait, qu'est-ce que ... ? Edité par la direction du développement et de la coopération (DDC), 2003

3.1. Analyse selon l'outil Facteur 21

Dans chacun des dix domaines cités ci-dessus, cinq questions permettent de dresser la liste des projets et actions en cours dans la commune. Les actions planifiées ou imaginées pour le futur sont également citées et évaluées quant à leurs effets supposés sur les trois axes du DD.

L'état des lieux et l'auto-évaluation sont effectués par un groupe de travail formé du Conseil administratif ainsi que d'élus issus du Conseil municipal, avec le concours – selon les domaines abordés – d'« experts » externes (autres CM ou employés communaux, représentants d'associations, etc.) Tout ce processus est piloté et coaché par un spécialiste du DD, choisi en interne dans le cas présent.

L'objectif de l'auto-évaluation est de définir l'incidence de l'action décrite selon les trois grands axes du DD : social, économie, environnement.

A chaque action correspond ainsi un « facteur 21 », valeur représentative obtenue en faisant la somme des trois incidences (0 pas d'influence, 1 faible, 2 positive, 3 très positive).

L'addition des différentes évaluations permet d'obtenir une valeur indicative pour chacun des dix thèmes passés en revue. Les évaluations sont également agrégées en fonction des trois orientations du DD.

Le facteur de pondération décrit l'importance (l'impact) de l'action pour la commune. Il est défini comme faible, grand ou très grand. Le facteur de pondération précise l'importance de l'action. Il n'entre pas dans le calcul du facteur 21 mais permet de mettre en avant les mesures évaluées comme ayant un fort impact de durabilité et à prioriser pour le futur.

Exemple pour un domaine :

Question	Société	Economie	Environnement	Somme = f21	Pondération
1.1	2	1	1	4	3
1.2	2	1	1	4	2
1.3	2	2	2	6	2
1.4	1	1	1	3	1
1.5	3	1	2	6	1
f21 selon les 3 axes	10	6	7	23	
121 seion ies 3 axes				(f21 du domaine)	

3.2. Représentation graphique

Une représentation graphique des facteurs 21 obtenus – selon un diagramme en toile d'araignée – permet de visualiser les résultats chiffrés et d'obtenir une image de la politique communale dans le domaine du DD, par domaine et selon les trois axes du DD. De cette façon, les points forts et les points faibles de la commune sont mis en évidence.

Les actions planifiées dans le futur sont évaluées de la même manière. La comparaison de l'évolution entre les deux graphiques (état actuel – projection future) permet ainsi de définir quelles sont les actions les plus intéressantes du point de vue du DD et de fixer les priorités. On peut donc – avec cette démarche – définir les centres de gravité et les actions prioritaires de la politique communale en matière de DD.

On procède de la même façon pour juger de l'équilibre de la politique actuelle entre les trois axes du DD et de son évolution future.

3.3. Méthode de travail

Suite à la formation proposée par SuisseEnergie pour les communes en mars 2009, il a été possible de réaliser l'analyse Facteur 21 en interne (sans l'appui d'un mandataire). La déléguée au développement durable de la Commune ayant accompagné ou suivi l'évolution des différentes mesures entreprises à



Confignon depuis plusieurs années – notamment en tant que coordinatrice Cité de l'énergie – a conduit la démarche.

Après avoir opté pour cet outil d'analyse, le Conseil administratif l'a présenté au Conseil municipal afin de connaître son intérêt pour cette auto-évaluation du DD et afin qu'il nomme deux Conseillers municipaux délégués au groupe F21.

D'entrée, le souhait était d'ouvrir autant que possible le groupe de réflexion Facteur 21, tout en sachant que la méthode ne permet guère de réunir plus de dix personnes par séance. De manière à atteindre cet équilibre, le groupe permanent a accueilli des invités en tant que présidents de commissions, responsables de services ou encore représentants d'associations.

Les participants du groupe Facteur 21, Mesdames et Messieurs:

Le groupe permanent était constitué des:

- Conseillers administratifs : Alain DREIER (Maire durant le processus), Françoise JOLIAT, Dinh Manh UONG
- Secrétaire général et secrétaire général adjoint: Eric KUNZ et Mario RODRIGUEZ
- Conseillers municipaux délégués: Gian HEIM et Mélik ÖZDEN

<u>Les autres participants</u>: leur présence était souhaitée en fonction des thèmes traités, mais ils avaient la possibilité de venir à toutes les séances.

- Responsables des Services de l'administration communale : Social : Elena GIARIO, Technique : André MAROSTICA, Communication et relations publiques : Geneviève PAGANI.
- Les Présidents des Commissions du Conseil municipal: Durabilité, environnement et énergie: Eric BAIER, Aménagement, constructions et équipements: Vincent BUJARD, Sociale: Samuel DUNANT, Finances, gestion et développement économique: René LINDENMEYER, Culture et loisirs: Denis SOULIER, Sécurité, sport, santé et naturalisations: Alpha AYANDE.

Les invités selon les thèmes (présents):

Employés communaux ou personnes travaillant / associations œuvrant à Confignon et conviés pour une séance traitant spécifiquement de leur champ de compétences :

<u>Associations culturelles et sociales</u>: Accroch'contes: Yvette TORNARE, AIC: Philippe MIRANDA, Club des aînés Le Coteau: Catherine HOFMANN, Artisan'Art: Chantal GERBER.

<u>Associations de quartier</u>: AHC: Elizabeth LAFFERMA, Association de la région Plaine de l'Aire, des Cherpines et Charrotons: Didier QUELOZ.

Association de parents d'élèves : APEC : Maria ESTREICHER.

<u>Travail social jeunes</u>: BUPP / FASe: Angelo TORTI.

<u>Ecoles primaires</u>: Direction Etablissement scolaire: Séverine GAMMEL, Conseil d'établissement scolaire: Laetitia TERRAZ, GIAPP: Aline COMOLI.

<u>Etablissement de soins pour les aînés</u> : Directrice EMS Beauregard : Tiziana DE BERTI, infirmière chef : F. Benoît.

Sécurité : Police municipale : René RUTSCHE, Service du feu : Cdt. Cap. Didier TOFFEL.

<u>Coordination du processus Facteur 21</u> (animation des séances et rapport final): Suzanne OGUEY, déléguée au développement durable.

Secrétaire (séances): Céline FOURNIER.

Les dix séances – d'une durée d'environ 1 h 45 chacune – ont pris place entre le 28 août 2009 et le 22 avril 2010. Elles ont totalisé 101 présences soit une moyenne de 10 participants par séance. Dix-neuf invités selon les thèmes ont été conviés à participer.



Résultats Facteur 21 par axes du développement durable et domaines : résultats actuels et futurs

			∢	Actuel				Futur	
					Facteur 21				Facteur 21
		777;000	• • • • • • • • • • • • • • • • • • •		par	717:000	! !		par
	Domaines	Societe	ECONOMIE	Environnement	dornalne	Societe	ECONOMIE	Environnement	domaine
0	Administration générale	11	8	10	29	12	8	11	31
1	Sécurité publique	10	6	7	23	10	6	8	24
2	Formation	12	7	7	26	13	7	6	29
က	Culture et loisirs	12	8	9	29	13	10	10	33
4	Santé	6	4	2	12	8	5	4	17
2	Prospérité sociale	12	7	2	21	12	8	2	22
9	Mobilité et transports	6	7	Ħ	27	10	7	Ħ	28
^	Environnement et aménagement du territoire	9	4	10	20	10	5	13	28
8	Economie	5	4	4	13	7	8	8	23
6	Finances et impôts	5	7	7	19	6	11	10	30
	Total	88	62	69	219	104	75	86	265

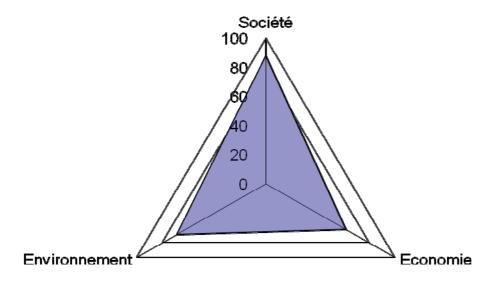


4. Analyse de la situation à Confignon

Voir le tableau de la page précédente.

Se référer également au catalogue des mesures réalisées, listées dans les dix domaines (voir annexe 3).

4.1. Analyse selon les 3 axes



Axes	actuel	futur
Société	88	104
Economie	62	75
Environnement	69	86

Sur la base des résultats obtenus lors des séances, les trois axes du développement durable apparaissent comme étant bien pris en compte dans la politique communale, mais de manière partiellement équilibrée. Si aucun des aspects du développement durable de la Commune n'est négligé, le pôle social se profile comme le plus affirmé de la politique durable communale avec un total de 88 points.

Relevons qu'en tant que collectivités publiques locales, les Communes jouent traditionnellement un rôle essentiel de proximité auprès des habitants et Confignon n'est pas en reste en la matière, soutenue par – et soutenant pour ce faire – une cinquantaine d'associations communales. L'aspect social est une préoccupation forte des autorités (culture, loisirs, formation) et, de manière générale, il existe une attention particulière pour le « bien vivre ensemble ». Cet aspect est d'autant plus marqué que – dans les grandes lignes – le Canton est en charge de l'aide sociale individuelle alors que c'est aux communes genevoises qu'il revient d'assurer la politique sociale collective ; leur échelle administrative étant en adéquation avec les actions de mise en réseau des différents acteurs locaux.

Les facteurs 21 de l'environnement (69) et de l'économie (62) obtiennent des résultats plus proches entre eux avec une prédominance pour l'environnement qui s'explique notamment par les mesures réalisées dans le cadre de l'association Cité de l'énergie. En effet, ces dernières ont un impact final plus marqué sur l'environnement que sur les deux autres pôles du DD. Relevons que l'obtention du label, en juin 2006 déjà, a représenté une aide non négligeable pour la mise en œuvre de mesures DD durant ces 4 dernières années.

La situation future est une projection améliorée de la situation actuelle, au sens où l'ordre de grandeur des 3 pôles reste le même : les facteurs 21 passent à 104 pour le social, 86 pour l'environnement et 75



pour l'économie. En termes de progression souhaitée, l'ordre des 3 pôles devient : l'environnement, puis l'économie, puis le social.

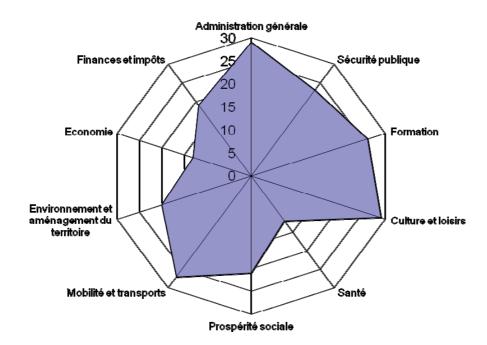
En arrière-fond de cette progression se profile l'objectif d'obtenir le label Cité de l'énergie gold en 2014 (qui nécessite que le 75% des mesures Cité de l'énergie soient réalisées ou en cours de réalisation) ainsi que le développement d'un nouveau quartier ou éco-quartier à bilan énergétique positif, intégrant des logements et des entreprises (Cherpines - Charrotons).

4.2. Analyse des dix domaines (situation actuelle)

L'analyse de détail des dix domaines traités est effectuée sur la base des résultats actuels, décrivant la perception des mesures réalisées ou engagées dans la politique communale, un peu plus d'un an avant la fin de la législature 2007-2011, soit en avril 2010 (date de la dernière séance Facteur 21).

La comparaison avec les facteurs 21 futurs est proposée au chapitre suivant.

Avant de commenter les résultats domaine par domaine, voyons les résultats de synthèse présentés cidessous à l'aide d'un diagramme « en toile d'araignée » ⁵:



Facteurs 21 par domaines et positionnement entre eux :

	Points	Groupe
Administration générale	29	majeur
Sécurité publique	23	médian
Formation	26	fort
Culture et loisirs	29	majeur
Santé	12	sensible
Prospérité sociale	21	médian
Mobilité et transports	27	fort*
Environnement et aménagement du territoire	20	médian
Economie	13	sensible
Finances et impôts	19	médian
Total	219	

 $^{^{\}rm 5}$ Sur la base des questions du catalogue F21 figurant dans l'Annexe 2.



* Faible dans l'évaluation Cité de l'énergie

Afin d'en faciliter l'analyse, les différents domaines ont été regroupés en quatre groupes décrits comme thèmes « majeurs », « forts », « médians » et « sensibles ».

- **Thèmes « majeurs » :** le facteur 21 des domaines Administration générale ainsi que Culture et loisirs sont les plus élevés (ex aequo avec 29 points).
- Thèmes « forts »: on y trouve des facteurs 21 élevés pour les domaines : Mobilité et transports (27) et Formation (26).
- Thèmes « médians »: quatre domaines se situent peu en dessous des thèmes forts : Sécurité publique, Prospérité sociale, Environnement et Aménagement du territoire (AT) ainsi que Finances et impôts (facteurs 21 de 23 à 19).
- Thèmes « sensibles » : finalement, les thèmes Economie et Santé montrent une faiblesse par rapport aux autres domaines. Ces résultats illustrent notamment la moindre marge de manœuvre et de potentiel d'action perçus par le groupe F21 dans ces domaines.

4.3. Détails des domaines : points forts / points faibles

Les commentaires relatifs aux points forts et points faibles des dix domaines découlent des résultats F21 obtenus pour les cinq groupes de questions.

4.3.1. Groupe 1 : les thèmes « majeurs »

1. Administration générale :

Points forts:

Comme on pourra le constater en se référant aux questions F21, l'Administration générale est évaluée quant à sa mise en œuvre du DD et plus particulièrement au niveau des aspects de relation publique, de communication interne et externe, d'information et de participation.

Il est difficile de dégager des points forts spécifiques puisque les cinq questions obtiennent quasiment le même total de points.

La population est informée au travers d'un site Internet en partie interactif et régulièrement mis à jour où l'on trouve également le Journal communal (Conf'infos édité 4 fois l'an). Des séances ou forums traitant spécifiquement d'un thème d'actualité sont régulièrement proposés aux habitants afin d'obtenir leur participation ou point de vue (ex : Plan directeur communal, projet d'aménagement de la Place du village et parking, problèmes de sécurité sur certains tronçons routiers, projet pour le développement d'un nouveau quartier intercommunal, etc.)

En ce qui concerne l'information transmise aux Conseillers municipaux, leurs représentants F21 se sont dits très satisfaits grâce à l'outil intranet *CMnet* jugé comme performant. Certains d'entre eux ont participé à un séminaire durabilité (2005) et une commission du même nom se réunit régulièrement.

Les employés communaux ont pour leur part eu l'occasion de participer à des séminaires, ateliers ou de recevoir des informations ayant trait au développement durable. Un accent particulier sur cette problématique a d'ailleurs été porté en 2009, puisque le CA avait axé l'ensemble de ses actions sur ce thème fédérateur.

D'autres points relevant de l'Administration générale sont également évalués positivement :

- dispositifs d'évaluation continue et sur la durée du développement durable grâce au label Cité de l'énergie et dès 2010 à Facteur 21,
- participation à des associations ou à des projets de sensibilisation,
- soutien à des activités en faveur du dialogue Nord-Sud.

Relevons encore que ces résultats très positifs sont congruents avec l'audit Cité de l'énergie 2010 pour lequel le chapitre « organisation interne » a obtenu le meilleur score (85% de mesures réalisées). Ce résultat repose notamment sur une structure aboutie – autant que faire se peut eu égard à la taille de la



Commune – avec un responsable par Service depuis quelques années qui permet la prise en charge et le suivi adapté des dossiers concernés, également en ce qui concerne le développement durable.

Il en va de même sur le plan politique puisque le DD est pris en charge tant au niveau du Conseil administratif que d'une Commission (Durabilité, énergie et environnement).

Points faibles:

Le passage en revue n'a pas dégagé de réel point faible, alors même que beaucoup d'idées et de projets ont été énumérés parmi les mesures à venir.

Bien que l'information communale soit jugée comme très bonne, la mairie entend encore progresser dans ce domaine. Certains élus souhaiteraient notamment obtenir plus de retours et d'implication de la part de la population.

2. Culture et loisirs:

Points forts:

Toujours en lien avec la taille de Confignon et en raison de sa situation proche de la Ville de Genève (voir d'autres communes-villes), les activités culturelles et de loisirs ne peuvent être entièrement offertes sur place. Cependant, les loisirs de proximité sont encouragés et la municipalité s'implique activement et généreusement dans ce domaine.

La Commune subventionne diverses associations, organismes culturels, de loisirs ou sportifs de la région et met à disposition des locaux. Elle soutient des fêtes, des manifestations organisées par les jeunes, des activités pour les aînés, le Noël des enfants et s'investit activement dans la promotion culturelle et la protection de son patrimoine.

Le tourisme doux est encouragé. Confignon offre des loisirs de proximité et dispose d'itinéraires cyclables et piétons dont elle cherche à améliorer encore le réseau.

Points faibles:

L'intégration culturelle des étrangers ne fait pas l'objet d'une structure spécifique de facilitation, mises à part les visites réalisées par la Commission des naturalisations auprès des personnes concernées. Ce point a fait l'objet d'un débat nourri ; certains jugeant que très peu de choses sont faites en la matière alors que d'autres estimaient soit que le besoin ne se fait pas sentir, soit que les propositions allant dans ce sens ne trouvent pas l'écho escompté auprès des intéressés.

4.3.2. Groupe 2 : les thèmes « forts »

3. Mobilité et transports

En préambule, mentionnons que ce bon résultat obtenu pour la mobilité ne coïncide (malheureusement) pas avec celui de Cité de l'énergie, où le domaine Mobilité a été évalué comme le moins bon des six domaines, lors du ré-audit de 2010!

La différence d'évaluation nécessite donc quelques pistes d'explications.

Tout d'abord, cette différence d'évaluation est l'occasion de rappeler que la démarche « Cité de l'énergie » évalue six domaines de la politique communale sous l'angle presque exclusivement énergétique (comme son nom l'indique), alors que la démarche Facteur 21 vise à prendre en compte les trois dimensions économique, sociale et environnementale dans son évaluation. Si les 3 premières questions de F21 vont tout à fait dans le sens de Cité de l'énergie, les 2 dernières (qui ont obtenu les facteurs 21 les plus élevés) concernent la collaboration intercommunale en matière de circulation publique et la prise en compte de critères écologiques pour les chaussées communales, qui ne concernent pas directement la dimension énergétique.

De manière très résumée nous pouvons avancer le fait que le groupe F21 a évalué positivement les mesures réalisées ces dernières années dans ce domaine : développement de zones 20 et 30, parking



sauvage sur la place du village transformé en parking limité avant de proposer de nouveaux aménagements en cours de négociation, mesures ponctuelles de mobilité pour le personnel communal ainsi que promotions de la sécurité, des transports publics et de la mobilité douce pour l'ensemble de la population, etc.

On relèvera que l'augmentation continue de la mobilité avait été annoncée par les autorités compétentes – au niveau cantonal – comme représentant un point délicat pour le futur. Pourtant les mesures plus contraignantes en matière de mobilité – également demandées dans le cadre de Cité de l'énergie – sont souvent mal perçues par la population et donc plus difficiles à réaliser.

Bien que de nombreuses mesures aient été proposées à Confignon dans ce domaine, les résultats concrets au niveau de l'ensemble de la population (incluant les employés communaux) n'ont sans doute pas été évalués comme suffisamment probants par l'association Cité de l'énergie. En effet, ce n'est par exemple pas le passage de 0.64 véhicules légers / habitant en 2006 à 0.62 en 2010 qui permet de montrer un recul marqué de la mobilité motorisée à Confignon!

Au niveau fédéral également, on ne table – à l'OFEV – que sur une diminution des combustibles pour la période 2008-2012 et pas du tout sur celle des carburants, en raison des objectifs moindres qui ont été fixés en la matière. En effet, la loi sur le CO² adoptée par le Parlement a fixé un objectif de réduction de 15% pour les combustibles contre seulement 8% pour les émissions du trafic routier.⁶

Points forts:

La collaboration intercommunale en matière de circulations est un élément essentiel bien compris et intégré de la part de la Commune puisque – comme tous les réseaux – celui-ci ne s'arrête pas aux limites communales. Dans ce domaine, la dimension intercommunale a été renforcée ces dernières années en lien avec trois territoires ou projets intercommunaux. Il s'est d'abord agi de gérer le quartier de Cressy à cheval sur Bernex et Confignon puis de traiter – avec le partenaire des Transports publics genevois (TPG) et des communes concernées – le projet d'une nouvelle ligne de tramway (TCOB) partant de la Ville et traversant les communes de Lancy, Onex, Confignon pour se terminer à Bernex. Alors que l'ouvrage sera partiellement terminé en décembre 2011, beaucoup de négociations et de mesures d'accompagnement ont été déployées par le Conseil administratif et les Services concernés.

Initié par le Canton, le projet de développement d'un nouveau quartier dans la Plaine de l'Aire est apparu au cours de la législature 2007-2011. Confignon a dès le début travaillé de manière intercommunale, en signifiant clairement son intention de réaliser un éco-quartier dans une « charte pour une urbanisation cohérente » et en axant les réflexions sur la prise en compte de l'aspect « mobilité » bien en amont du projet. Le tout est négocié avec la Commune de Plan-les-Ouates et avec le Canton.

Profitons de la synergie qui nous est donnée par le ré-audit Cité de l'énergie pour mentionner les points forts qui en ressortent : l'existence d'un sondage auprès des jeunes et des aînés (partiellement en lien avec les questions de sécurité), le réaménagement progressif du centre historique, l'existence d'un Plan directeur pour piétons, la pression mise sur les instances cantonales et les TPG pour parvenir à un plan directeur collectif des transports ainsi que les différentes manifestations (mesures) organisées pour promouvoir la mobilité douce auprès de la population (notamment dans le cadre de la Semaine de la mobilité depuis 2003).

Points faibles:

Comme mentionné ci-dessus, l'ensemble des questions abordées ayant obtenu un nombre de points quasi identique, le lecteur pourra se référer aux différentes mesures réalisées listées en annexe 3.

Cité de l'énergie ayant pour sa part fait ressortir des points jugés comme faibles, il sera utile d'en tenir compte pour l'avenir : mobilité douce peu développée au sein des Services communaux, qualité

⁶ Environnement, Office fédéral de l'environnement, 2/2010, p. 48





insuffisante des mesures de limitation de vitesse (mesures d'accompagnement) et espaces publics peu valorisés pour les piétons et les cyclistes (signalisations des réseaux piétons et cyclables, parcs à vélos, etc.)

Voir également le point « Sécurité publique » ci-après.

4. Formation

Points forts:

Il est à nouveau difficile de dégager de réels points forts, les résultats étant passablement équilibrés. Relevons toutefois que le fait de prendre des mesures – de la part de la Commune – pour favoriser une école modèle permet d'agir de manière égale sur les trois dimensions du DD. De plus, la dynamique établie entre la directrice de l'établissement scolaire Confignon-Cressy, suite à la nouvelle structure mise en place par le Canton, est apparue comme riche et appréciée par les parties concernées.

L'autre point « fort » concerne les possibilités de prise en charge des enfants afin de permettre aux parents d'exercer une activité professionnelle, grâce notamment à la participation de bénévoles (restaurant scolaire pour chaque école). Parmi les offres proposées mentionnons : les activités du GIAP pour le parascolaire, les études surveillées, les locaux d'accueil, la crèche et la garderie pour la petite enfance. Ces dernières structures connaissent – comme partout à Genève – des listes d'attente, néanmoins l'offre actuelle a été très bien évaluée d'un point de vue social.

Dans le registre de la formation continue pour tous, mentionnons l'importance de l'association « Culture et rencontre » située à Lancy et dont la présidence est assurée par la Conseillère administrative de Confignon.

Points faibles:

Les possibilités de formation continue sont apparues comme étant les plus faibles sans doute moins au niveau des mesures existantes (voir liste en annexe 3) que de leur impact ou retombées positives sur l'économie et l'environnement.

L'une des invitées de la séance s'est étonnée du fait que l'école de Cressy soit déjà trop petite après seulement trois ans d'existence.

4.3.3. Groupe 3: thèmes « médians »

Quatre domaines se situent un peu en dessous des thèmes forts : Sécurité publique (23), Prospérité sociale (21), Environnement et Aménagement du territoire (20) ainsi que Finances et impôts (19).

5. Sécurité publique

Points forts:

Les efforts consentis par la Commune dans la gestion de son éclairage public sont évalués très positivement, tout comme l'a fait le ré-audit Cité de l'énergie d'ailleurs.

L'extension de l'éclairage rendue nécessaire pour des questions de sécurité a été réalisée selon de nouvelles normes moins gourmandes en énergie avec des répercussions positives sur le long terme tant au niveau social, économique qu'environnemental.

S'agissant d'éclairage public, la seule question de la sécurité a été dépassée pour mettre dans la balance le récent assainissement qui a permis d'enregistrer 30% d'économie (avec également le choix pour l'offre *Vitale Horizon* des SIG qui compte 40% d'électricité verte (*Vitale Vert SIG*).

Les différentes mesures mises en place pour assurer la sécurité de la population, également en cas de catastrophe, sont jugées de manière positive.





Points faibles:

Il a été difficile de mentionner des actions communales allant au-delà des exigences cantonales en matière de risques liés aux pollutions (sel modéré sur la voirie en cas de neige, réseau de séparatif des eaux en cours ou usage très limité de pesticides par les Services extérieurs).

S'agissant de la capacité à répondre aux besoins de la population face aux problèmes de sécurité, la liste des mesures – majoritairement préventives – est assez étoffée. Pourtant, le sentiment d'insécurité étant éminemment subjectif, celui-ci fait l'objet d'appréciations fort diverses : plus préoccupant s'agissant des enfants (sécurité routière) selon certains ou au contraire prédominant chez les personnes âgées qui se plaindraient régulièrement d'un manque de sécurité.

Seuls les efforts à maintenir ou à poursuivre en la matière mettront sans doute toutes les parties d'accord.

L'état des mesures pour la sécurité routière ne fait non plus pas l'unanimité en termes de satisfaction. Retenons tout de même l'évaluation Cité de l'énergie qui met en exergue la faiblesse des mesures d'accompagnement des zones 20 et 30 ou les espaces publics peu valorisés pour les piétons et les cyclistes (déjà mentionnés sous « Mobilité »). Des mesures de sécurité accrues aux carrefours et traversées de route ont également été demandées à plusieurs reprises par l'APEC et rappelés à l'occasion de la séance F21 Sécurité.

Un point de vue a été exprimé selon lequel beaucoup de mesures sont réalisées à Confignon en matière de sécurité, mais qu'elles ne sont peut-être pas suffisamment communiquées auprès de la population.

6. Prospérité sociale

Points forts:

Les activités d'assistance sociale bénévoles sont encouragées tout au long de l'année par le soutien aux associations. Outre le soutien financier octroyé par la Commune, ces associations bénéficient de salles ou d'infrastructures sans lesquelles elles pourraient difficilement déployer leurs activités auprès de la population, tous genres confondus. En outre, un soutien aux activités bénévoles est marqué chaque année par des distinctions remises à l'occasion de l'Apéritif communal de début d'année (coup de chapeau et coup de cœur.)

Un autre point fort – lié au précédent – est l'encouragement de projets initiés par les citoyens en vue de la collaboration Nord-Sud ou le développement durable.

Le premier aspect s'exprime au travers de l'adoption par le Conseil municipal du 0,7% pour les projets de développement, qui donne lieu à une attribution par la Commission sociale de subsides pour des projets à l'étranger.

Quant à l'encouragement d'initiatives individuelles en faveur du développement durable, celui-ci est évidemment central dans une commune labellisée Cité de l'énergie (par exemple, subsides pour des check-up énergétiques, pour l'achat de VAE, pour les transports publics), et a également fait l'objet d'une valorisation des actions durables entreprises par les habitants au travers du projet « le pouvoir de la goutte d'eau » réalisé avec le concours des élèves du niveau primaire et ayant fait l'objet d'une soirée de restitution ainsi que d'une publication en 2008.

Points faibles:

Si la dimension de solidarité et d'intégration de tous les groupes est encouragée au travers des actions mentionnées plus haut, par le biais des nombreuses manifestations communales ou fêtes de quartier ouvertes à tous ainsi que d'activités spécifiquement proposées aux jeunes (via la *FASe*) ou aux aînés (via un club et d'autres actions), cette dimension de solidarité et d'intégration de tous les groupes est cependant la moins bien notée. Cela tient principalement à l'évaluation très faible voir nulle attribuée aux dimensions économique et environnementale en la matière.



7. Environnement et Aménagement du territoire (AT)

Points forts:

Ce sont les questions 4 et 5 qui ont obtenu un petit « plus » dans ce domaine (voir annexe 3).

Le groupe d'évaluation a mis en avant la réalisation de mesures dépassant les exigences légales comme le tri des déchets (le résultat du taux de valorisation a été de 50,5% en 2008 alors que le Canton souhaite atteindre le taux de 50% en 2012), ainsi que toutes les mesures réalisées ou planifiées dans le cadre du label Cité de l'énergie et qui ont permis à la Commune d'obtenir la re-labellisation en 2010.

Les instruments de planification permettant d'aller dans le sens du DD se trouvent également dans la catégorie des points forts : le Plan directeur communal et le Plan directeur des chemins piétons, la Commission durabilité, énergie et environnement (CDEE), le label Cité de l'énergie, le rapport issu des ateliers de réflexion *CressYdurable*⁷ ou encore la présente démarche Facteur 21. La Charte du développement durable a elle aussi été mentionnée. Rappelons néanmoins qu'une telle charte permet d'énoncer des intentions sans qu'elle ne soit à proprement parler un « instrument de planification ». Certains participants ont d'ailleurs exprimé une mise en garde concernant la distance pouvant exister entre un plan et sa réalisation. Afin d'éviter cet écueil entre théorie et pratique, les Agendas 21 locaux se centrent donc sur des mesures concrètes à réaliser.

Points faibles:

Ceux-ci s'expriment plus particulièrement dans le registre de la protection de la nature, du paysage, de ses biotopes ainsi que dans l'approvisionnement en eau et la gestion des eaux usées.

Rappelons que le Plan directeur communal a confirmé la protection de l'ensemble du coteau planté en vignes, intégré le projet d'une pénétrante verte entre le Rhône et l'Aire ainsi que le projet de renaturation de l'Aire. Ce dernier ouvrage, s'il est considérable du point de vue de son impact sur l'environnement, est principalement du ressort cantonal. La Commune prévoit néanmoins des prolongements d'aménagements découlant du nouvel espace qui sera conféré à la rivière, mais nous y reviendrons dans la partie des propositions pour le futur.

Le PGEE est quant à lui amorcé et tributaire d'un avancement impliquant plusieurs communes.

D'autres mesures telles que la réfection des fontaines avec un débit d'eau diminué ou une station de pompage rénovée n'ont, pour leur part, donné aucun point à l'axe économique de l'évaluation.

8. Finances et impôts

Points forts:

Un rapport de développement de la Commune pour les 5 à 10 prochaines années a été établi et englobe plusieurs références. Le Plan directeur de Confignon tout d'abord, qui est conçu comme un guide avec des fiches de réalisation, donne un cadre de développement pour la prochaine décennie au minimum, avec les amendements qui devront lui être apportés afin de se caler sur les nouveaux projets émis par le Canton.

Parmi tous les projets réalisés ou en cours (plan directeur communal, plan d'investissements, projets liés au PAC Bernex Est et aux Cherpines, maintien de la césure verte, immeuble communal pour les seniors « Cressy plus », Cité Energie, etc.), la plupart ont donné lieu à une évaluation financière.

Points faibles:

Le soutien par la Commune aux entreprises durables ou innovatrices ainsi que le soutien aux associations ou groupes de citoyens initiant des projets durables sont jugés comme plus faibles. Le F21 de cette question passe de 2 à 5 dans le futur; évolution qui montre un souhait de remédier aux

⁷ Stratégie de durabilité à Confignon. Démarche participative à Cressy. Plan d'actions. Par ici Cressy!, equiterre, novembre 2006.



carences relevées. Néanmoins, les actions futures étant toutes liées au quartier des Cherpines en projet, il s'agira de trouver d'autres mesures de soutien pour le proche avenir.

4.3.4. Groupe 4: thèmes « sensibles »

9. Economie

Points forts:

C'est sans conteste les mesures économiques visant une utilisation rationnelle de l'énergie et l'exploitation des énergies renouvelables qui sont mises en avant. Un paragraphe ne permet évidemment pas de résumer l'ensemble des mesures citées dans le rapport d'audit 2010 du label Cité de l'énergie auquel il s'agit de se référer. Quelques réalisations ponctuelles sont citées dans l'annexe 3 (question 5 du point 8. Economie).

Points faibles:

Deux questions ont été évaluées à zéro point car ne relevant pas de l'échelle communale mais du niveau cantonal.

Il s'agit d'une part de rapports sur le développement politico-économique. Même si ceux-ci sont établis – de l'avis du groupe F21 – par l'OCSTAT, des mesures ont néanmoins été planifiées, montrant ainsi une prise en charge possible par la Commune en la matière.

L'autre point concerne les mesures visant une utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion d'énergies renouvelables par les entreprises communales de distribution. A Genève, les Services industriels genevois (SIG) sont une entreprise autonome de droit public dont une partie du capital est détenu par le Canton et les Communes. Vu la taille de Confignon, sa part d'actionnariat dans les SIG n'est cependant que de 0,23. Bien que Confignon participe au programme *éco21 des SIG* visant des mesures d'économie d'énergie (mentionnées ci-dessus), le groupe d'évaluation F21 a estimé que ces mesures n'étaient pas à prendre en compte sous le libellé de cette question (d'où le résultat de 0 point).

Comme le lecteur pourra le constater dans l'annexe 3 (8. Economie, question 4), la Commune a répondu positivement aux propositions émises par éco21 en établissant un programme complet de mesures de sensibilisation de la population présentées dans le Conf'infos de septembre 2008 (dossier « énergie ») et qui a été partiellement réalisé jusqu'ici, en fonction des échos rencontrés auprès des différents publics cibles.

Le point faible que nous retrouvons à l'échelle de la Commune est celui des contacts institutionnalisés entre les autorités / l'administration et les entreprises locales. Cette faiblesse tient principalement à la sous représentation de ces dernières sur notre territoire. C'est également la raison qui n'a pas permis de mettre en œuvre l'un des projets prévus dans le cadre du programme éco21 par manque de retours positifs de la part des entreprises.

10. Santé

En préambule, il est mentionné que les soins de santé relèvent des sphères cantonales ou privées, les Communes n'ayant qu'une faible latitude d'action en la matière. A l'échelle communale, l'action est plus ciblée sur la prévention (mesures qui ne figurent traditionnellement pas dans le domaine « santé », ce dernier étant traditionnellement plutôt envisagé sous l'angle des soins plutôt que sous celui du bien-être).

Points forts:

Même si la Commune joue un rôle mineur en la matière, le nombre important de centres médicalisés pour personnes âgées dans la région est souligné, dont un EMS sur le territoire communal (la directrice a participé à une séance F21).

Il en va de même pour la dimension « santé à l'école », puisque bon nombre des mesures mentionnées relèvent directement de l'école et du DIP (voir question 4.1 de l'annexe 3). Néanmoins, la structure de communication qui s'est mise en place entre la Commune et la direction de l'Etablissement Confignon-



Cressy suite à la restructuration du système primaire à Genève peut – ici aussi – être relevée, permettant de créer des synergies qui vont au-delà des résultats obtenus par des systèmes fermés.

Points faibles:

Tant les conseils aux familles en matière de santé que le soutien ou la proposition de structures d'accueil aux personnes en rupture sont très faiblement notées étant donné la prédominance du Canton en la matière. La Commune ne joue ici qu'un rôle d'aiguillage ou de soutien sans portée décisive. Pourtant, il a été fait mention de Communes suburbaines s'interrogeant sur l'opportunité de créer des logements de dépannage pour les personnes en rupture.

Commentaires généraux :

La structure du rapport Facteur 21 prévoit de faire apparaître – pour chaque domaine – ses points forts et ses points faibles. Dans notre cas, il est parfois difficile – pour les domaines les mieux évalués – de faire ressortir de véritables points forts et points faibles sur la base des notations issues des séances, en raison de totaux assez serrés (entre les cinq questions par domaine).

Ce constat tient entre autres au fait que la démarche durabilité est prise en compte depuis plusieurs années au sein de la Commune et que cela apparaît – fort heureusement d'ailleurs – au niveau des résultats obtenus dans la plupart des domaines pris en charge.

Bien évidemment, les premières séances ont été plus « tâtonnantes » pour l'ensemble des participants, surtout s'agissant des « notes » d'évaluation qu'il s'agissait d'attribuer aux mesures réalisées qui avaient été énumérées. Les notes de 0 à 3 indiquent en réalité l'incidence supposée (aucune, faible, positive, très positive) des actions décrites pour les trois axes du DD.

Relevons que ces notes d'auto-évaluation n'ont pas toujours suscité l'unanimité au niveau de la méthode. En effet, elles visent avant tout à indiquer des tendances. Il en va souvent ainsi pour les outils de type « boussoles » dont la qualité première réside avant tout dans la mise en commun des mesures jugées comme durables par le groupe et permettant un échange de vue pour mieux cerner cette politique.

Forts de ce constat, il serait utile d'affiner dans le futur les questions et les critères partagés par les élus pour déterminer la durabilité des mesures engagées par la Commune ou l'évaluation en amont des projets les plus importants (voir par exemple la grille de lecture des projets de la ville de Nyon ou la grille d'analyse des projets de Vevey).





5. Situation future

Evolution future proposée par domaines

	Facteur 21	Facteur 21	Evolution
Domaines	actuel	futur	du Facteur 21
Administration générale	29	31	2
Sécurité publique	23	24	1
Formation	26	29	3
Culture et loisirs	29	33	4
Santé	12	17	5
Prospérité sociale	21	22	1
Mobilité et transports	27	28	1
Environnement et AT	20	28	8
Economie	13	23	10
Finances et impôts	19	30	11
Total	219	265	46

L'évolution de la situation future escomptée en matière de développement durable est effectuée en comparant les résultats des mesures réalisées et des mesures projetées. Cette analyse permet de corriger les risques potentiels de déséquilibre dans l'un ou l'autre des trois axes, ou entre les dix domaines.

Dans la démarche Facteur 21, il y a deux manières de se projeter et d'évaluer le futur : la première se base strictement sur des actions prévues (planifiées, éventuellement décidées, voir budgétisées) et la seconde laisse libre cours au brainstorming et à la discussion stratégique dans le groupe de travail et décrit des objectifs et des fils rouges souhaités pour le futur.

Les deux approches se sont complétées dans la démarche à Confignon, de manière à ne pas perdre de vue les éléments déjà planifiés tout en laissant libre cours à un brassage d'idées permettant l'émergence de propositions à recueillir. Cette façon de faire a l'avantage de tester les pistes planifiées et de les enrichir par les échanges et les réflexions entre les différents partenaires réunis lors des séances. Cela renforce le caractère transversal de la démarche et favorise le dialogue, tout en sachant que les mesures qui seront retenues et réalisées dans le futur feront l'objet d'une décision politique.

De plus, les propositions émises au cours des séances constituent des pistes pour le futur mais ne sont bien évidemment pas exhaustives ; d'autres propositions de mesures pourront – et même devront – être énoncées pour la législature à venir, les éléments de F21 devant constituer un appui en termes d'objectifs ou de mesures à venir et non un cadre limitant.

5.1. Projection future

La projection dans le futur des dix domaines traités permet de visualiser l'évolution de la politique communale que l'on obtiendrait dans quelques années (plus ou moins une législature, voir plus selon les domaines) si toutes les mesures préconisées et toutes les idées à développer étaient réalisées.

Dans notre cas, la plus grande évolution se fait dans les domaines des Finances (+11 points) et Economie (+10 points).

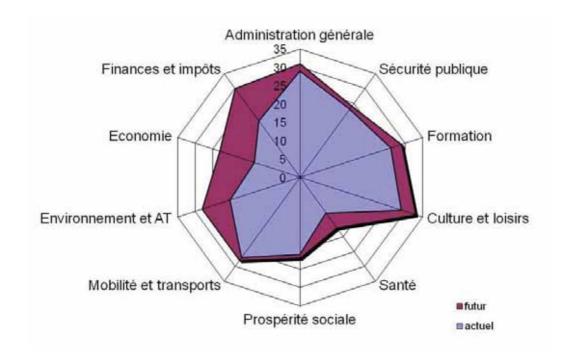
Les domaines Environnement & aménagement du territoire ainsi que Santé évoluent de façon nette à moyenne (+8 à + 5 points).

Culture et loisirs (+4) ainsi que Formation (+3) évoluent légèrement.



Enfin les domaines, Administration (+2), Prospérité sociale, Sécurité publique ainsi que Mobilité (+1) ont été pressentis pour évoluer plus faiblement encore.

Le graphique de synthèse offrant une image entre situation actuelle et future se présente ainsi à Confignon :



N.B. La grille montre un maximum de 35, alors que le total de points de l'auto-évaluation peut aller jusqu'à 45.

Soulignons que l'image de synthèse issue de ces séances est le reflet d'une auto-évaluation tenant compte du contexte dans lequel nous nous trouvons (par exemple la taille de la commune). L'image ci-dessus révèle le point de vue des participants du groupe F21 à un moment donné. Ces « résultats » ne doivent en aucun cas être considérés comme des données objectives « figées dans le bronze » mais servent au contraire à ouvrir le débat au sein des autorités, à rendre visible le chemin parcouru et à préparer la suite de l'Agenda 21 communal.

5.2. Détails des domaines

5.2.1. Variation forte

Les domaines **Finances et impôts** ainsi qu'**Economie** se situent dans les catégories « médian » et « faible » de l'évaluation de la situation actuelle ; leur forte évolution souhaitée permet ainsi de rééquilibrer la répartition des facteurs 21.

- La présente législature avait clairement présenté une réduction de la dette publique comme étant l'un de ses objectifs prioritaires et le groupe F21 a énoncé de nouveaux développements dans les outils de gestion de la dette et des investissements futurs.
- Confignon entend également intensifier son soutien et ses exigences relatifs aux actions durables de la société civile. Cette évolution repose principalement sur le développement du futur quartier des Cherpines où il s'agirait d'intensifier les mesures incitatives et – le plus possible – de pouvoir opérer un choix quant au type d'entreprises qui viendront s'y établir, supposant une négociation en amont avec la FTI.
- Au niveau économique, Confignon n'a pas manqué de créer un lien avec les entreprises résidantes, mais leur tissu s'est avéré trop faible pour parvenir à un résultat tangible. Le projet de



développement du quartier des Cherpines comprenant des logements et des entreprises ouvre de nouvelles perspectives en la matière. La Commune compte bien développer une synergie avec les entreprises qui viendront s'installer, même si la période d'une législature (4 ans) sera sans doute un peu courte pour en mesurer les résultats. Néanmoins, le travail « en amont » en vue de la création d'un éco-quartier doit être réalisé sans tarder pour permettre de s'orienter dans la voie souhaitée.

5.2.2. Variation moyenne

- **L'aménagement du territoire** se doit d'évoluer positivement dans l'avenir vu sa position « médiane » actuelle, mais surtout compte tenu de l'important projet du quartier des Cherpines où l'opportunité de créer un éco-quartier n'a pas échappé aux élus.
 - L'objectif d'obtenir le label Cité de l'énergie « gold » en 2014 résume à lui seul l'importance des actions qui toucheront l'aménagement du territoire dans le futur. Afin d'orchestrer au mieux ces nouvelles partitions, un Plan directeur des énergies a d'ores et déjà été fortement conseillé par Cité de l'énergie et a même été appuyé quant à son principe par la CDEE. Ce cadre du développement et des potentialités énergétiques concernant l'ensemble du territoire apparaît comme une pièce centrale (et complémentaire aux plans urbanistiques) pour parvenir à diminuer la consommation d'énergie d'une part et développer la production / l'usage des énergies durables d'autre part.
- Quant au domaine de la Santé, un accent particulier en vue de l'amélioration de la qualité de vie notamment relationnelle des personnes âgées, a été souhaité. La motivation de la directrice actuelle de l'EMS Beauregard pour ce projet a fortement joué en faveur de cette évolution, de même que la perspective de la construction dès 2011 d'un immeuble nommé « Cressy plus » et dont le programme est centré sur la création de logements à l'attention de personnes âgées indépendantes. Trente appartements sont prévus et même si certaines options restent encore ouvertes au moment de la rédaction de ce rapport une mixité est souhaitée grâce à : des appartements réservés à des jeunes, des locaux commerciaux, ainsi que par l'accessibilité et l'ouverture du bâtiment sur le reste du quartier.

Ces éléments participent à cette évolution positive projetée en matière de santé, de même que les liens qui pourraient être tissés pour permettre d'ouvrir les portes de l'EMS Beauregard aux visites des autres classes d'âges et diminuer par là-même le sentiment de solitude des résidants, tout en créant des passerelles entre les générations.

5.2.3. Variation légère

Le domaine **Culture et loisirs** ayant le plus fort F21 pour les réalisations actuelles (ex æquo avec celui de l'Administration générale), il est donc assez cohérent qu'il n'évolue pas trop fortement dans le futur.

- C'est notamment un projet d'envergure mis sur pied par l'Association "Le Nez Dans Le Ruisseau" qui permet d'obtenir de si bons résultats dans le domaine de la Culture. Son responsable n'est autre que le Président de la Commission de la culture ; la Commune a donc initié ce projet qui sera proposé lors des festivités de 2012 marquant le trois-centième anniversaire de la naissance du philosophe Rousseau. Ce grand événement comprendra un film auquel les habitants auront la possibilité de participer en tant que figurants. Mentionnons également l'accent particulier proposé par Confignon pour l'intégration du domaine culturel dans l'étude d'aménagement du futur quartier des Cherpines.
- Le domaine de la Formation lui aussi en très bonne position dans l'évaluation des mesures actuelles maintient dans tous les cas ses réalisations pour le futur et progresse légèrement, essentiellement sur le terrain de l'Etablissement scolaire (dont la directrice a participé à la séance consacrée à la formation). Ces améliorations concernent notamment l'apport de projets partiellement autonomes tels que celui de « Robin des Watts » pour une solidarité énergétique (réalisé en partie), l'adoption d'une charte des jardins ou encore un projet en lien avec l'alimentation.

Toujours dans le contexte scolaire, des mesures pour une « école modèle » sont également imaginées : amélioration des poubelles de tri des déchets (notamment dans les préaux), affiches



Display informant les usagers sur leurs dépenses énergétiques et rénovation de l'école de Confignon particulièrement attentive aux gains énergétiques et comportant un projet d'installation de panneaux photovoltaïques en toiture.

5.2.4. Variation faible

Enfin les domaines, Administration (+2), Prospérité sociale, Sécurité publique ainsi que Mobilité (+1) ont été pressentis pour évoluer plus faiblement encore.

- **L'Administration** se situant, rappelons-le, en première position en termes de points obtenus, une faible progression est ici aussi cohérente en termes d'équilibrage F21.
 - Le point pour lequel la plus forte progression est pressentie est celui du développement de la sensibilité des employés communaux vis-à-vis du développement durable ainsi que de l'optimisation des structures de gestion : cela inclut une formation à la sécurité informatique pour l'ensemble du personnel (entre-temps déjà réalisée), la gestion des projets en réseau, l'information au personnel (par le biais d'un média encore à préciser) ou encore un mobilier d'affichage ainsi que l'optimisation du taux d'occupation des bureaux (également réalisé et en révision au fil du temps en fonction des nouveaux besoins). Cette évolution permettrait d'apporter un plus tant au niveau social qu'environnemental. Notons que les futures mesures auraient également pu mentionner des mesures de mobilité douce à l'attention des employés communaux et de la FEVE (indiqué ci-dessous sous « Mobilité ») ainsi qu'une évolution dans la politique d'achat (projet d'envergure d'actualité au niveau cantonal avec la sortie d'un « Guide des achats responsables » en juin 2010, par les cantons de Genève et de Vaud).
- Le domaine **Prospérité sociale** actuellement évalué comme étant médian devrait connaître une faible évolution dans le futur. Celle-ci concernera le soutien aux habitants les plus nécessiteux par le biais d'un règlement d'aide financière ponctuelle et par l'alimentation d'un fonds de bienfaisance, ainsi qu'un appui apporté aux intéressés quant à la gestion de leur budget.
- Comme nous l'avons déjà mentionné dans la première partie de l'analyse F21, le domaine de la Mobilité a été évalué comme très bon contrairement à l'évaluation externe réalisée par Cité de l'énergie. Ayant été auto-évalué comme un thème fort, il était donc cohérent que son évolution future soit faible. Cette dernière concerne les mesures permettant une réduction de la circulation individuelle motorisée et rejoint ainsi une recommandation émise par Cité de l'énergie afin que l'administration communale améliore la mobilité douce pour les employés. D'autres idées ont été émises comme le fait de proposer des cours éco-drive pour tout le personnel ou de remettre des horaires de bus (voir un dossier mobilité) aux nouveaux habitants ou encore de s'inspirer d'une expérience « Ménages pilotes » (campagne été 09 relatée sur la RSR). Quant à l'amélioration de certaines cadences de bus qui passent sur le territoire communal, elle est généralement souhaitée et demandée auprès des TPG, mais la Commune ne se trouve pas en position de décider sur ce point.
 - Rappelons ici les mesures mises en exergue par Cité de l'énergie comme étant des points faibles à améliorer à l'avenir : mobilité douce au sein des Services communaux, qualité des mesures de limitation de vitesse (mesures d'accompagnement) et valorisation des espaces publics pour les piétons et les cyclistes (signalisations des réseaux piétons et cyclables, présence de parcs à vélos, etc.)
- Pour ce qui est de la **Sécurité publique**, c'est donc de manière très opportune que l'évolution proposée en séance F21 s'est portée sur la **sécurisation du trafic**. Parmi les mesures prévues mentionnons : la finalisation du réseau des chemins piétons selon le PDCom (avec cependant des blocages s'agissant de propriétaires ne souhaitant pas céder un droit de passage), une amélioration des campagnes de sensibilisation auprès des automobilistes pour une adaptation du comportement auprès des autres usagers de la route, l'organisation du stationnement avec limitation des durées au centre du village, l'agrandissement des zones 20 et 30, les aménagements à prévoir sur la base des études réalisées pour les tronçons sensibles relevés sur la route de Soral et le chemin de Carabot,



une modération du trafic sur le chemin des Suzettes et des mesures permettant d'éviter l'augmentation de la circulation de transit.

L'ensemble de ces mesures est perçu comme ayant un effet positif particulièrement marqué pour l'environnement.

5.3. Pondération, priorités et pistes d'actions

Lors des dix séances F21, les participants ont mis en avant les mesures leur apparaissant comme prioritaires ou ayant un fort impact de durabilité en leur attribuant une pondération de 3 (note de pondération : de 1 à 3). On relèvera que des mesures jugées très importantes, mais étant déjà en cours ou sur le point d'être engagées, ont parfois reçu la pondération la plus faible, les participants estimant que ces actions étaient déjà prises en compte dans la politique communale.

Les éléments ayant bénéficié de ce « coup de marqueur » (pondération 3) sont présentés dans le tableau « Pondération et pistes d'actions » en annexe 5. Pour chacun de ces thèmes figurent brièvement ce qui est fait à Confignon, des pistes d'actions ainsi qu'un commentaire.

Des priorités ont été dégagées dans les dix domaines et donnent des pistes intéressantes pour la formalisation de l'Agenda 21 communal. Dans le double but de prendre un peu de recul avec ces priorisations choisies lors des séances F21 et d'en débattre avec l'ensemble des élus, ces différentes thématiques retenues seront l'occasion d'obtenir un accord plus large avant de les inscrire dans un Agenda 21. Ce dernier, rappelons-le, permet de déterminer la planification, le budget et les personnes responsables de la mise en œuvre des mesures. Cette phase suivante sera d'autant plus utile que l'ensemble des propositions – sans oublier les mesures du plan d'actions Cité de l'énergie 2010-2014 – ne pourront être réalisées toutes en même temps et nécessitent d'être planifiées dans la durée.





6. Conclusion et suite de la démarche

6.1. Conclusion

C'est ici l'occasion de rappeler que Facteur 21 n'est pas un outil de comparaison entre Communes, mais avant tout un moyen de mieux cerner et partager des connaissances relatives aux activités durables réalisées et à entreprendre à Confignon, que cela soit en interne ou avec la population.

Le diagnostic effectué avec l'outil F21 représente une image de la politique de durabilité réalisée à Confignon, selon le groupe d'évaluation qui s'est réuni entre septembre 2009 et avril 2010. Il montre que la politique actuelle en matière de DD ne présente pas de déséquilibre flagrant.

La comparaison du développement actuel et futur de Confignon fait ressortir un groupe de thèmes chers à la Commune, dans lesquels beaucoup a déjà été fait, et pour lesquels des pistes de développement futur sont soit planifiées, soit ressortent des discussions comme une évidence. Ce sont les domaines dans lesquels la Commune est très active et montre de bons résultats, tels que la Culture & les loisirs et l'Administration qui a connu une importante structuration suite au récent développement de la commune.

Comme déjà mentionné, bien que le thème de la **Mobilité** soit perçu comme fort par le groupe F21, un accent particulier devra être porté dans ce domaine puisque son évaluation par Cité de l'énergie s'est révélée plus sévère et a fait ressortir certaines faiblesses. Même si les Communes détiennent moins de marge de manœuvre et de potentiel d'action en la matière, il s'agira de maintenir les récents efforts accomplis et d'améliorer encore les mesures d'accompagnement favorisant le développement de la mobilité douce tant au sein de l'administration communale que sur l'ensemble du territoire communal, dans un Canton où l'on prévoit – rappelons-le – une augmentation globale de la mobilité de 40% d'ici 2030!

L'objectif d'un développement durable et équilibré implique de garantir qu'un poids équivalent soit donné au développement de chaque thème ainsi qu'à chacun de ses trois axes.

Le diagnostic a fait apparaître deux domaines « sensibles » : l'Economie et la Santé. Pour ce qui est de l'Economie, sa progression est en effet envisagée comme très forte, notamment en raison du futur développement du quartier des Cherpines, mais il faut bien admettre que ce dernier ne sera pas effectif dans un proche avenir. Pour ce qui est du domaine de la Santé, son évolution est perçue comme moyenne étant donné l'implication non centrale des Communes en la matière.

Sans doute l'amélioration du domaine Santé passe-t-elle par celui de la **Prospérité sociale** englobant des mesures qui relèvent assez largement des collectivités locales que sont les Communes. Ce domaine a pour sa part été évalué comme médian et le groupe F21 envisage une faible variation pour l'avenir, notamment en raison de l'axe environnemental qui est perçu comme quasiment déconnecté de ce thème.

La perception des impôts étant de la compétence du Canton, une Commune peut rencontrer des difficultés dans les prévisions visant l'équilibre de son budget. A Confignon, une progression non négligeable est cependant prévue pour le domaine F21 Finances et impôts compte tenu des différents outils de gestion de la dette qui sont développés au sein de la Commune et du soutien qu'il est prévu d'intensifier quant aux actions durables de la société civile.

Enfin, pour ce qui est de **l'Aménagement du territoire**, point stratégique central du DD, la variation moyenne envisagée sera probablement un peu plus soutenue que prévu par le groupe F21 au cas où un projet de Plan directeur des énergies est en effet mis sur pied prochainement, comme recommandé lors du dernier audit Cité de l'énergie.

La dimension énergétique n'étant pas centrale dans l'évaluation F21, il s'agira également de mettre dans la balance les efforts à poursuivre en la matière en vue d'atteindre l'objectif du *label d'or* Cité de l'énergie visé pour 2014.



6.2. Rappel

Comme il l'a été dit précédemment dans l'introduction, la notion de développement durable est issue de la prise de conscience de la diminution des ressources naturelles. Elle résulte de l'évolution d'une vision percevant les ressources naturelles comme étant illimitées vers une prise de conscience de la raréfaction de ces ressources.

La définition du DD est complexe, car elle englobe de nombreux paramètres. Deux concepts sont notamment présents dans cette notion :

- Le concept de besoins et plus particulièrement de besoins essentiels.
- L'idée de limitation concernant la capacité de l'environnement à pouvoir répondre aux besoins actuels et à venir.

Le DD représente un modèle de développement qui poursuit trois objectifs : une évolution économique durable (efficacité économique dans le long terme), une cohésion sociale offrant à tous un accès à l'emploi avec une bonne qualité de vie (solidarité sociale) et la protection ainsi que l'amélioration de l'environnement. Les trois pôles du DD sont indissociables et doivent être équilibrés pour être durables. Ainsi, les problèmes environnementaux sont souvent liés à des problèmes socio-économiques et l'économie à des impacts sur le social et l'environnement.

A ces trois dimensions, on associe généralement une quatrième : la gouvernance. L'homme est au cœur du projet de DD. Il s'agit d'un projet global qui vise à renforcer la démocratie – en favorisant la participation des citoyens aux prises de décisions – et l'équité sociale dans le monde et entre les générations.

6.3. Suite de la démarche

Ainsi, la notion de DD est très vaste. Fixer des objectifs sur mesure pour répondre aux préoccupations spécifiques de la Commune permet de passer à une concrétisation et de définir l'orientation de la démarche. Comme cela a déjà été remarqué, les progrès vers le développement durable sont obtenus par de multiples ajustements dans le temps et non par un brusque changement des règles du jeu.

La poursuite de l'engagement concret de la Commune de Confignon sur la voie du DD passe par la formulation d'un Agenda 21 ou programme d'actions avec des moyens de mise en œuvre.

La Charte du DD adoptée par le CM (voir chap. 2.2.) énonce un ensemble de résolutions que la Commune s'engage à respecter. F21 nous a permis de faire un pas de plus vers la formulation d'un programme d'actions pour améliorer le cadre de vie de chacun et la qualité des ressources.

Les objectifs qualitatifs prioritaires qui ressortent au terme du diagnostic Facteur 21 vont bien dans le sens des engagements stipulés dans la charte du DD et dans le sens des objectifs globaux d'un Agenda 21. Ils sont les suivants :

- Garantir l'équité sociale, la solidarité, le lien social et la qualité de vie en faisant évoluer la prise en charge des enfants et des anciens, en soutenant les plus défavorisés, en maintenant le contact et l'intégration sociale et en favorisant des dispositifs qui améliorent le sentiment de sécurité de tous au sein de la communauté.
- **Pérenniser la qualité du patrimoine naturel et construit** de Confignon en préservant le paysage et ses ressources.
- Poursuivre le dialogue tant avec la société civile (habitants et économie locale) qu'avec les employés communaux en les sensibilisant, en les informant et en leur permettant de participer à la réflexion générale.
- Participer (même modestement !) à la résolution de la problématique climatique en réduisant les gaz à effet de serre, grâce à l'efficacité énergétique, au recours des énergies renouvelables et à une mobilité durable garante d'une bonne qualité de vie.



6.4. Les étapes

Les étapes suivantes permettent de poursuivre de manière optimale la démarche de DD ou durabilité:

- Compléter le programme d'actions Cité de l'énergie 2010-2014 par les mesures dégagées de l'analyse F21 (voir l'annexe 5 des priorisations et pistes d'action) afin d'obtenir un Agenda 21 complet et équilibré. Il s'agira de préciser la manière d'ouvrir la participation dans cette phase afin de parvenir à mobiliser les différents acteurs et interlocuteurs.
- Valider les objectifs et mesures prioritaires par la Commune avec l'octroi d'un budget et d'un calendrier d'actions (Agenda 21).
- Mise en œuvre.
- Suivi de la mise en œuvre (indicateurs d'évolution et de réussite).

7. Liste des annexes

- 1. Règles du jeu de Facteur 21
- 2. Toutes les questions du catalogue F21
- 3. Catalogue F21 : Etat des lieux de la politique communale en matière de développement durable (ensemble des mesures énumérées pour les 10 domaines F21)
- 4. Catalogue F21 des mesures proposées pour le futur (id.)
- 5. Tableau « Pondération, priorités et pistes d'actions »





ANNEXE 1:

Facteur 21 Règles du jeu pour séance d'évaluation



- 1. Le contenu du catalogue est travaillé en commun. Les personnes participant à la séance ont pris connaissance des questions à l'avance.
- 2. Le but de cette séance est de lister et d'évaluer les actions présentes et futures.
- 3. Toute personne a le droit de s'exprimer et de donner son évaluation de l'action. Les divergences d'opinion font avancer le débat.
- 4. Les évaluations de chacun sont discutées en plénum. L'évaluation finale pour chaque action (incidence pour chaque domaine et pondération) est choisie en consensus par tous.

Evaluation: comment faire

L'objectif de l'évaluation est de définir l'incidence de l'action décrite selon les trois grands axes du développement durable : social, économie, environnement.

Définition de l'incidence de l'action sur la commune

- 0 pas d'influence
- 1 faible, 2 positive, 3 très positive

Sur quelle base évaluer

Les critères qualitatifs représentés ci-dessous constituent la base pour l'évaluation des différentes mesures. Ils sont tirés du "baromètre de durabilité" développé par la ville de Winterthur ainsi que des expériences réalisées dans les Cités de l'énergie.

Domaine « Société »

- augmentation de l'offre dans les domaines de la formation, de la culture et des loisirs
- amélioration de l'intégration sociale (3^{ème} âge, étrangers, familles, femmes, jeunes, malades, handicapés, sans emploi, etc.)
- amélioration de la santé publique (assistance médicale, bruit, alimentation naturelle régionale, qualité de l'habitat, etc.)
- amélioration de la sécurité
- amélioration de la qualité de vie
- amélioration des comportements

Domaine « Economie »

- augmentation de l'attractivité de la commune pour les entreprises et les habitants
- augmentation du nombre de places de travail
- réduction des charges fiscales et du coût de la vie (consommation, logement) des ménages privés
- amélioration de l'assiette fiscale et du bilan, réduction des dettes publiques
- promotion des entreprises durables (environnement / SME, conditions sociales, salaires)
- rentabilité du projet

Domaine « Environnement »

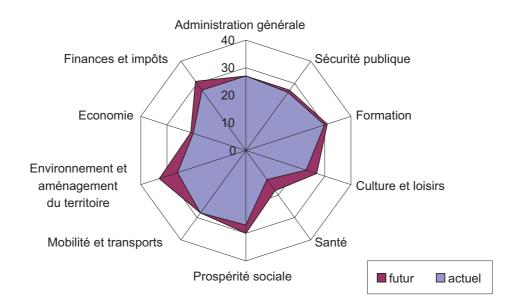
- diminution de la consommation d'énergies non renouvelables
- réduction des émissions de polluants dans l'air, le sol et les eaux
- diminution des déchets non valorisables
- réduction du trafic privé motorisé
- élargissement des espaces naturels
- protection des ressources

Définition du facteur de pondération

- il décrit l'importance (la priorité) de l'action pour la commune
- c'est l'équivalent du « coup de stabilo » sur une action
- il est défini comme : 1 faible, 2 grand, 3 très grand

Calcul des facteurs 21 et visualisation graphique

 Le facteur 21 = (somme des incidences) par domaine. Ces vecteurs servent à la visualisation graphique en toile d'araignée.



- La somme des facteurs 21 par axes du développement durable (social, économie, environnement) permet de vérifier l'équilibre général de la politique communale en matière de développement durable.
- Le facteur de pondération précise l'importance de l'action. Il n'entre pas dans le calcul mais permet de fixer les priorités d'actions.





Facteur 21: Questions sur les mesures / activités

0	Administration générale: mise en oeuvre (relations publiques,
	communication, information, participation)
0.1	Comment la commune encourage-t-elle le dialogue actif et la participation de la population et des organisations ?
0.2	Quelles tâches d'information la commune prend-elle en charge ?
0.3	La commune développe-t-elle son savoir faire et la sensibilité des employés communaux vis-à-vis du développement durable ?
	Existe-t-il une collaboration institutionnalisée entre les différents services ?
0.4.	La commune - outre cette analyse - met-elle en place d'autres instruments pour l'évaluation de son développement durable ?
0.5.	La commune participe-t-elle à des projets de sensibilisation, est-elle membre de réseaux ou d'associations ?
1	Sécurité publique
1.1	Comment les besoins de la population face aux problèmes de sécurité sont-ils pris en compte ? Les tâches policières communales sont-elles organisées afin que la sécurité publique puisse être assurée convenablement?
1.2	Comment la sécurité du trafic est-elle assurée - en plus des mesures de planification des transports ?
1.3.	Comment la commune parvient-elle à offrir un éclairage public qui soit en même temps peu gourmand en énergie et suffisamment puissant pour assurer la sécurité?
1.4	Que fait la commune en matière de risques liés aux pollutions, en plus des exigences légales ?
1.5	Des analyses de risques sont-elles réalisées et quelles mesures la commune met-elle en place pour assurer la sécurité de la population ? Comment la protection en cas de catastrophes est-elle organisée dans la commune ?
2	Formation
2.1.	La commune soutient-elle des projets partiellement autonomes dans les écoles ?
2.2	La commune prend-elle des mesures pour favoriser une école "modèle"?
2.3	Comment les besoins des écoles sont-ils intégrés dans les activités de la commune (planification) ? Existe-t-il dans les écoles des possibilités de participation pour les élèves, leurs parents?
2.4	Les établissements scolaires offrent-ils des possibilités de prise en charge des enfants afin de permettre aux parents d'exercer une activité professionnelle ?
2.5	Des possibilités de formation continue sur place sont-elles offertes aux adultes?
3	Culture et loisirs
3.1	La commune propose-t-elle des offres culturelles pour les personnes de toutes les tranches d'âge?
3.2	La commune prend-elle part à la promotion culturelle, à l'entretien des monuments ainsi qu'à la protection du patrimoine ?
3.3	Existe-t-il une structure facilitant l'intégration culturelle des étrangers et des minorités ainsi que la collaboration entre les générations et les différents groupes d'intérêt au sein de la commune?
3.4	La commune dispose-t-elle d'infrastructures de loisirs et d'installations sportives adaptées?
3.5	La commune encourage-t-elle les loisirs de proximité et les offres de tourisme doux ?
4	Santé
4.1	Des actions sont-elles proposées ou mises en place afin d'encourager la santé, une alimentation saine, l'exercice physique ainsi que la prévention active de la dépendance (nicotine, alcool, cannabis, autres drogues) ? Des actions de santé sont-elles proposées dans les écoles?
4.2	Existe-t-il une offre suffisante et professionnelle pour le soutien et le conseil des familles en matière de santé ?
4.3	Des mesures sont-elles prises contre la solitude des personnes âgées ? Quelle est l'offre de soins ambulatoires ?
4.4	Y a-t-il une offre suffisante de maisons de retraite et centre de retraite médicalisés ?
4.5	La commune propose-t-elle ou soutient-elle des structures d'accueil pour les personnes "en rupture" ?

5	Prospérité sociale
	Comment la commune soutient-elle ses habitants les plus nécessiteux, socialement défavorisés ou âgés et les familles aidées par l'assistance sociale ?
_	Comment la commune gère-t-elle les problèmes de vandalisme, incivilités, violence dans l'espace public, criminalité, etc.



F 2	In the second of
5.3	La commune encourage-t-elle la solidarité dans la population ? La commune encourage-t-elle l'intégration de tous les groupes de population ?
5.4	Les activités d'assistance sociale bénévoles sont-elles encouragées?
5.5	La commune encourage-t-elle des projets initiés par des citoyens, ayant pour objectif la collaboration Nord-Sud ou le développement durable?
6	Mobilité et transports
6.1	Comment la coexistence des différents moyens de transports est-elle assurée?
6.2	Par quelles mesures la commune essaye-t-elle de réduire la circulation individuelle motorisée ?
6.3	La commune encourage-t-elle la circulation lente (piéton, vélo, planche et patin à roulettes, etc.)?
6.4	Existe-t-il une collaboration intercommunale dans le domaine la circulation publique ?
6.5	Les chaussées communales sont-elles construites et entretenues en tenant compte de critères écologiques?
7	Environnement et aménagement du territoire
7.1	La commune a-t-elle pris des mesures dans le domaine de la protection de la nature, du paysage et de ses biotopes?
7.2.	Quelles mesures la commune a-t-elle exécutées/initialisées dans le domaine de l'approvisionnement en eau et des eaux usées?
7.3	Quelles mesures permettent d'assurer une gestion durable des constructions communales, installations et véhicules? La commune possède-elle des lignes directrices concernant sa politique d'achats et d'adjudication de mandats?
7.4	Des mesures dépassant les exigences légales sont-elles mises en œuvre? (déchets, concepts énergétiques, mesures d'assainissement du bruit, contrôles de chauffages, etc.)
7.5	La commune possède-t-elle des instruments de planification permettant d'aller dans le sens d'un développement durable?
8	Efficacité énergétique/Epuration des eaux usées
8.1	Existe-t-il des contacts institutionnalisés entre les autorités/l'administration et les entreprises ou organisation d'entreprises locales (services, artisanat, industries)?
8.2	La commune dispose-t-elle de rapports sur le développement politico-économique ? Des mesures sont-elles mises en œuvre ?
8.3	La commune soutient-elle et défend-elle les commerces et entreprises de proximité?
8.4	Les entreprises communales de distribution sont-elles tenues (au moyen de directives politiques, administratives ou organisationnelles) de prendre des mesures visant une utilisation rationnelle de l'énergie ainsi que la promotion des énergies renouvelables ? Si la commune ne possède pas de SI propres, les contrats de concessions contiennent-ils des éléments allant dans ce sens.
8.5	Des mesures économiques concrètes visant une utilisation rationnelle de l'énergie et l'exploitation des énergies renouvelables sont-elles prises?
9	Finances et impôts
9.1	Un rapport de développement pour les 5 à 10 prochaines années a-t-il été établi ? Inclut-il la planification financière ?
9.2	Un plan financier a-t-il été établi ?
9.3	Dans quelle mesure la commune est-elle endettée? Des mesures sont-elles prises en vue de la réduction de l'endettement? La charge fiscale et les taxes sont-ils des freins à promotion économique ?
9.4	La commune soutient-elle et défend-elle les entreprises "durables" innovatrices. Les associations ou groupes de citoyens initiant des projets durables peuvent-ils profiter d'encouragements (financiers) de la commune?
9.5	La commune a-t-elle pris des décisions prévoyant que les recettes liées par exemple aux redevances sur les concessions des distributeurs d'énergie ou à la gestion des places de parc soient investies dans des projets visant des objectifs clairs ? Quels sont les critères utilisés dans la politique d'investissement ?

<u>Droits d'auteur</u>
Facteur 21, développé par SuisseEnergie pour les communes, est un instrument d'auto-évaluation permettant d'analyser et évaluer la politique communale sous l'angle du développement durable.



ANNEXE 3:

Catalogue Facteur 21:

Etat des lieux de la politique communale en matière de développement durable

Mesures réalisées, énumérées lors des séances F21:

0. Administration générale

0.1. Comment la Commune encourage-t-elle le dialogue actif et la participation de la population et des associations ?

- Enquête sur les souhaits/besoins exprimés par les jeunes.
- Le Pouvoir de la Goutte d'eau en 2008.
- Soirées d'information sur certains thèmes et projets politiques (TCOB).
- 8 manifestations communales organisées en 2008.
- TCOB: séances d'information à la population.
- Place du Village (2 forums publics organisés en 2009).
- Réunion des Propriétaires des Cherpines (2009).
- Festival du développement durable 2009 : 2 actions mises sur pied : la Rue aux enfants et Forum sur et concernant le futur de la Place du village + soirée équitable et de proximité.
- Repas des Aînés offert une fois par an.
- Apéritif communal.
- Agoramobile à Cressy (4 soirées intercommunales de débat sur l'aménagement ouvertes au public).
- 20 ans du Centre intercommunal de voirie mise en avant de certaines réalisations de développement durable (tri des déchets, installations de panneaux solaires, etc.)
- Fêtes à Cressy.
- Animations proposées par la nouvelle association "les Confi d'oizes".
- Règlement de la Salle communale encourage un certain nombre de pratiques de développement durable.
- Rencontre annuelle avec les Présidents de sociétés.
- Semaine du goût.
- Séances en vue d'un futur parking.

La commune de Confignon participe ainsi à l'organisation de manifestations intercommunales ouvertes au public, participatives, avec des actions de sensibilisation au développement durable.

0.2. Quelles tâches d'information la Commune prend-elle en charge ?

- *Conf'infos* avec articles ciblés sur le développement durable (énergie, mobilité douce, gestes durables, etc.).
- Tous ménages (env.30) rappel de Confignon comme Cité de l'énergie, articles consacrés à la mobilité douce.
- Site Internet il contient notamment : le guichet virtuel, des pages de développement durable, les pages pour la récupération, une visualisation en ligne des abonnements CFF et des projets en cours, un annuaire des associations et des entreprises (vitrine de promotion).
- Abonnement à la Newsletter, guichet virtuel les abonnés peuvent être informés sur la vie politique cantonale et/ou communale. Les «actualités» les renseignent sur la formation et les



différents cours donnés à Genève au niveau énergétique (comment économiser de l'énergie chez soi).

- Information ciblée, incitations diverses, par exemple autour des vélos électriques.
- Piliers d'affichage (votes).
- Calendrier informations sur les manifestations et les déchets avec, chaque année, le développement d'une thématique différente liée au développement durable. En 2009 : faire connaître les entreprises communales.
- Rapport administratif et financier qui contient également des pages consacrées au développement durable. Il est téléchargeable sur Internet.
- Soirée d'information aux entreprises (idéalement organisée une fois par an).
- Communiqués de presse auprès des medias, souvent repris ou développés autour de certaines actions, contribuant par là même à leur donner un écho plus large.
- Travail intercommunal avec les autres chargés de communication.
- Conférences et soirées mises en place autour de certains thèmes.
- Nouvelle Charte graphique intégrant les logos « Tous ensemble vers demain » et Cité de l'Energie.
- Site Intranet pour les Conseillers municipaux (CM-net).

L'effort consenti par la commune pour la communication est évalué comme considérable, avec une bonne incidence sur les comportements, mais l'information peut encore être améliorée.

0.3. La Commune développe-t-elle son savoir faire et la sensibilité des employés communaux vis-àvis du développement durable ?

- Objectifs des employés pour 2009 clairement centrés sur le développement durable.
- Personnel associé à toutes les campagnes liées au développement durable (ex : prêt et subvention pour les vélos électriques).
- Informations sur les éco gestes, en interne à la Mairie.
- Politique d'achat (papier recyclé).
- Site Intranet met au courant des dernières actualités.
- Bike to work depuis 2008.
- Cours MSST (mesure, sécurité et santé au travail) 2009 sur la sécurité informatique.
- Formations continues (concierges).
- Formation éco drive (2008 et 2010).

Existe-t-il une collaboration institutionnalisée entre les différents services ?

- Séance hebdomadaire des chefs de services.
- Séances mensuelles du personnel.
- Séances intergroupes sur certains objets spécifiques.
- Séances intercommunales.
- Processus de travail.
- Groupe de suivi Cité de l'énergie.

0.4. La Commune - outre cette analyse - met-elle en place d'autres instruments pour l'évaluation de son développement durable ?

- Enercoach (ancien Enercompta).
- Audit pour le label Cité de l'Énergie (nouvel audit en juin 2010).
- Gestion des déchets statistiques annuelles.



0.5. La Commune participe-t-elle à des projets de sensibilisation, est-elle membre de réseaux ou d'associations ?

- Confignon participe aux actions mises en œuvre pour réduire l'âge de la première prise d'alcool.
- Actions de prévention des conduites à risque.

Confignon membre de :

- Amie des forêts anciennes,
- Cité de l'Energie,
- Pro vélo,
- Caddie-service,
- Coord 21 (délégués Agenda 21 de Suisse romande),
- Fait partie du Club des utilisateurs Display,
- Participe au réseau intercommunal BOC et à la Suisse bouge.

A-t-elle mis sur pied des activités visant la promotion d'un dialogue actif Nord-Sud ?

- Soutien financier à la coopération au développement.
- Produits du commerce équitable et produits locaux de proximité (panier bernésien) distribués à Noël aux aînés.
- Classes humanitaires au CO (la Commune y participe, bien que n'ayant pas initié le projet).

1. Sécurité publique

1.1. Comment les besoins de la population face aux problèmes de sécurité sont-ils pris en compte ? Les tâches policières et communales sont-elles organisées afin que la sécurité publique puisse être assurée convenablement ?

Avant d'aborder la situation à Confignon, référence est faite à l'augmentation du sentiment d'insécurité exprimé dans le Canton de Genève. A Confignon, une forte présence de la police de proximité favorise un traitement immédiat des problèmes. La tournée générale effectuée auprès de tous les commerçants de la commune n'a donné lieu à aucune plainte relative à l'insécurité. On se situe plus dans un registre de vandalisme, de plus en plus fréquent au niveau de la zone du cycle d'orientation et qui touche donc particulièrement les jeunes. De nombreuses mesures (en lien avec les jeunes) sont également énumérées sous le domaine F21 - 5 : Prospérité sociale.

- Questionnaire / sondage 09 auprès des jeunes et parents (inclut questions sur la sécurité).
- Enquête téléphonique auprès de 200 personnes âgées en 09 (mieux connaître leurs besoins).
- Lieu de rencontre et de contact avec l'îlotier.
- Présentation du Service îlotage à toutes les classes de 3P.
- Création de liens entre îlotier et jeunes.
- Actions de sensibilisation dans les classes.
- Police de proximité avec possibilité de traitement immédiat des problèmes sur le terrain.
- Exercices d'évacuation incendie (crèche).
- Engagement d'un agent municipal à temps complet (îlotier ASM devenu APM).
- Brochures et TM (ex : plan canicule).
- Présentation des activités de la sécurité civile, portes ouvertes, démonstration des dangers ménagers.



1.2. Comment la sécurité du trafic est-elle assurée - en plus des mesures de planification des transports ?

- Les courriers de l'APEC ainsi que de parents d'enfants du Sud du village et du chemin Carabot à Cressy ont débouché sur des études concernant les risques sur la route de Soral et le chemin Carabot, ainsi que les mesures pour y pallier.
- Campagnes ponctuelles lors des rentrées scolaires (Ex : spectacle interactif «le Rond-Point rouge» lors de l'inauguration Ecole de Cressy en 06).
- Campagnes « prévenir » en collaboration avec la gendarmerie et la police, aux retours des vacances scolaires.
- Campagne affichage BPA, banderoles de sensibilisation.
- Patrouilleuses scolaires.
- Soutien aux Pedibus.
- Modérations de trafic: sensibilisations de l'îlotier *in situ*, contrôles radars ponctuels et mobiles, comptage de charges de trafic.
- Zones 20 et 30 de rencontre.
- Etudes pour modifications sur le chemin Carabot et la route de Soral (pour inciter les instances cantonales à prendre des mesures sur les points sensibles relevés par les usagers sur cet axe cantonal).
- Prévention routière des conduites à risqué.

1.3. Comment la Commune parvient-elle à offrir un éclairage public qui soit en même temps peu gourmand en énergie et suffisamment puissant pour assurer la sécurité ?

- Première phase d'extension de l'éclairage public aux chemins Suzette, Narly et Etroubles avec des lampadaires nouvelle génération.
- Remplacement des lampadaires existants par des lampadaires nouvelle génération, basse consommation avec le meilleur rendement possible (supérieur au LED à ce jour).
- Assainissement de l'ensemble de l'éclairage public par SIG (avec petite subvention du FECP). Les économies ainsi réalisées sont substantielles (de l'ordre de 30%), en dépit d'une augmentation du parc.
- Offre horizon SIG pour l'éclairage public (= 40% d'énergie verte)

1.4. Que fait la Commune en matière de risques liés aux pollutions, en plus des exigences légales ?

Domaine qui est plus du ressort cantonal.

- Salage des routes largement en-dessous des normes.
- Usage très limité des pesticides et herbicides.
- Canalisations en système séparatif des eaux (PGEE en cours).

1.5. Des analyses de risques sont-elles réalisées et quelles mesures la Commune met-elle en place pour assurer la sécurité de la population ? Comment la protection en cas de catastrophes est-elle organisée dans la Commune ?

- Planification d'extension en cas de conflit.
- Planification et amélioration du réseau hydraulique (inondations de l'Aire).
- Protection des biens culturels.
- Plan canicule en lien avec le service social.
- Plan pandémie.
- Planification de la mise à l'abri de la population.
- Aide à la conduite d'état major de crise.



2. Formation

2.1. La Commune soutient-elle des projets partiellement autonomes dans les écoles ?

Importance du rôle de la Commune : mise en relation des différents acteurs pour que des projets puissent se réaliser.

- Ogure pédago (programme énergie dans l'école de Confignon), env. 2001.
- Animation du Strid sur les déchets à l'école de Confignon pour tous les degrés primaires avec exposition et petit déjeuner pour les parents en 05 + nouvelle animation plus récente.
- Le *Pouvoir de la goutte d'eau* en 2008. L'établissement scolaire Confignon-Cressy a été très impliqué dans ce projet de valorisation des actions DD citoyennes.
- Journées A pied à l'école.
- Promotion du Pédibus.
- Journée Propreté, dont nettoyage du bord de l'Aire. (Depuis quelques années, cette Journée passe par l'AHC et concerne l'ensemble des habitants de Cressy).
- Tournoi de football.
- Semaine Santé à Cressy.
- Course de caisses à savon.
- Participation de l'école à l'opération de plantation d'iris (Cressy) ainsi que d'arbres autour du préau (Confignon).
- Actions organisées dans le cadre des Conteries.
- Mise à disposition de locaux scolaires pour des activités périscolaires (musique, sport).
- Soutien aux projets inter-générationnels : lecture de textes dans EMS-Beauregard, goûters, chants, soupe de l'escalade, journal.

2.2. La Commune prend-elle des meures pour favoriser une école «modèle» ?

- Écoles pourvues de chariots de tri et tri du papier dans les classes. Le concept est mieux développé à Cressy qu'à Confignon.
- Écoles non fumeur.
- Restaurants scolaires fourchette verte.
- Action « Lundis du fruit » avec distribution de pommes à l'école de Confignon.
- Utilisation des transports publics par les élèves de l'école de Confignon pour se rendre à la piscine (achat par la commune de billets collectifs).
- Ecole de Cressy conçue pour obtenir une HPE (haute performance énergétique) grâce à son dispositif de double peau. Le projet de rénovation de l'école de Confignon tient largement compte des aspects énergétiques en vue de l'amélioration de sa performance.

Au niveau financier, le tri des déchets et l'aspect haute performance énergétique permettent de faire des économies. La mise en place de la *Fourchette verte* et de la *Journée des fruits* a par ailleurs pour conséquence de faire travailler l'agriculture et les producteurs locaux.

2.3. Comment les besoins des écoles sont-ils intégrés dans les activités de la Commune (planification)? Existe-t-il dans les écoles des possibilités de participation pour les élèves, leurs parents ?

En préambule, il est mentionné qu'à la différence du modèle vaudois, la politique communale genevoise est très largement tributaire de la politique mise en place par le Canton.

- Groupe de coordination écoles / GIAP/ restaurant scolaire / commune.
- Liens APEC / Direction de l'établissement scolaire (échanges parents, conseil d'établissement avec représentation de la commune.



- Interface entre l'école et la commune, collaboration intense et positive (nouvelle structure avec Directrice répondante pour les 2 écoles).
- Conseils de classes et d'écoles. La communication entre conseils d'établissement scolaire et parents se réalise grâce à une boîte aux lettres et un panneau d'affichage ad hoc.
- Conférence à Cressy sur la place de l'école dans la commune.
- Réunions de parents des futurs élèves de 1ères enfantines.
- Matinée ouverte pour les futurs élèves de 1ères enfantines avant la rentrée scolaire pour permettre aux enfants de prendre contact avec ce nouveau cadre de vie.

2.4. Les établissements scolaires offrent-ils des possibilités de prise en charge des enfants afin de permettre aux parents d'exercer une activité professionnelle ?

- Un restaurant scolaire dans chaque école (60 à 80 repas / jour / établissement servis par les membres de l'association du restaurant scolaire.
- Activités du GIAP avec prise en charge à midi et en fin de journée (11h 30 13h 30 et 16 h 18 h).
- Études surveillées: local et/ou soutien spécifique et personnalisé par un enseignant (16 17 h).
- Le local d'accueil à Cressy et Confignon pour les enfants à la sortie de l'école est directement du ressort de la Commune.
- Accueil de la petite enfance (crèche-garderie et jardin d'enfants). Malgré le nombre de places important, il existe une liste d'attente.
- Un Pédibus scolaire (pris en charge par la commune) avait été mis en place entre Cressy et Confignon à l'attention de la classe déplacée en septembre 2009. Faute de succès, il a été supprimé.

2.5. Des possibilités de formation continue sur place sont-elles offertes aux adultes ?

- Participation active à l'association « Culture et Rencontre » : mise à disposition du public de cours, conférences et ciné club dans le collège de Saussure à Lancy. Présidente : une membre du CA de Confignon.
- Locaux scolaires largement utilisés notamment par le CPM (musique).
- Cressy Sports et Loisirs propose des cours aux adultes.
- Bibliobus dans les deux quartiers.

3. Culture et loisirs

3.1. La Commune propose-t-elle des offres culturelles pour les personnes de toutes les tranches d'âge?

- Soirées de théâtre, chaque année en février-mars, proposées par la troupe de théâtre *Tulipe Noire*. La manifestation est organisée par l'AIC mais la Commune participe financièrement et met les locaux à disposition.
- Pièce de théâtre en plein air proposée par les *Confid¹oises* mais assumée par la commune. L'activité sera renouvelée.
- Conteries: 2 conteries par année pour les 2-4 ans ainsi qu'une conterie en projet pour les 4-12 ans, dans un lieu restant à trouver; conteries de l'Avant; conteries dans les écoles; conteries au printemps, automne, été.
- Les adolescents sont peu réceptifs à ces conteries, raison pour laquelle il a été imaginé de mettre en place une formation, pour apprendre à raconter et à solliciter l'intérêt de ce public.
- Dans le cadre des manifestations communales: spectacles orientés 3^{ème} âge et spectacles de l'après-midi réservés aux enfants (Ex : Jacky Lagger).



- Concerts organisés les samedi d'hiver, avec la participation de la Commune aux niveaux logistique et financier.
- Soirée des Présidents de sociétés (social et culturel), en 2010 axée sur l'art culinaire.
- Mise à disposition par la Commune de locaux pour les sociétés, pour les sociétés en gestion accompagnée, pour l'accueil des jeunes, pour le CPM.
- Chèque culture, qui permet aux personnes bénéficiant d'allocations pour leur assurance maladie de bénéficier de prix spéciaux dans certains lieux qui proposent des manifestations culturelles.
- Participation au projet intercommunal *Culture et rencontre*: cours, ciné club.
- Exposition Artisan'art tous les deux ans.
- Cartes journalières CFF à CH 35, qui peut encourager les bénéficiaires à aller voir des expositions hors des limites cantonales.
- Manifestation Vigne et Terroir (a priori tous les 2 ans).
- Club des Aînés: sorties culturelles.
- Organisation de fêtes communales, qui drainent un grand nombre de gens.
- Projet « Le Nez dans le ruisseau » (engagement financier déjà réalisée).
- Billets de bus offerts aux enfants des écoles pour aller voir des spectacles (promotion de la culture).

3.2. La Commune prend-elle part à la promotion culturelle, à l'entretien des monuments ainsi qu'à la protection du patrimoine ?

- Le Feuillu.
- Bibliobus.
- Entretien fontaines.
- Livres édités pour les 100, 125 et 150èmes anniversaires de la Commune.
- Activité de l'association Mémoire de Confignon.
- Achat et entretien du patrimoine bâti (p. ex: soutien à la réfection de l'Eglise).
- Subventions versées aux sociétés communales et mise à disposition de locaux (Baladins, Tulipe Noire, Théâtre Haller, CPM).
- Création d'un Fonds de décoration (env. 2005).
- Participation à la *Conférence culturelle* dont l'objectif est de promouvoir la culture à l'échelle cantonale.
- Réfection d'une partie du mur d'enceinte de la Mairie en pisé.
- Rénovation des bâtiments communaux (avec grosses incidences économiques et majoritairement confiées à des entreprises installées dans le périmètre de Confignon).

3.3. Existe-t-il une structure facilitant l'intégration culturelle des étrangers et des minorités ainsi que la collaboration entre les générations et les différents groupes d'intérêt au sein de la commune ?

N.B. Plusieurs recoupements avec le domaine « social ».

- Magasins du Monde.
- A Cressy : diverses manifestations sont organisées par l'association des habitants. Des subsides sont donnés à la coopérative *Inti* pour mettre en place des soirées et animations, notamment culturelles, ouvertes aux habitants.
- La Commune encourage la vie associative par des subventions et prêts de locaux, or cette vie associative témoigne précisément de l'intégration générationnelle et culturelle.
- Visites de la part de la Commission municipale de naturalisation (CSSSN).



- Subvention versée en faveur de l'Association *Reliance*, qui met en place un tutorat à l'intention des enfants en difficultés scolaires.
- Activités sportives qui contribuent à l'intégration et sont un moyen de toucher différentes populations.
- Local de Cressy: lieu où les jeunes de cultures différentes peuvent se rencontrer, notamment pour échanger les spécialités culinaires (pique nique canadien) de leurs pays d'origine.

3.4. La Commune dispose-t-elle d'infrastructures de loisirs et d'installations sportives adaptées ?

- Mise à disposition de locaux pour les sociétés communales.
- Salle communale.
- Infrastructures sportives: pétanque, tennis, ping-pong, basket, football, terrain multi sports.
- Centre sportif intercommunal des Evaux.
- 8 places de jeux pour enfants.
- Maison Briefer poterie.
- Ancien pressoir (annexe de la mairie) utilisé comme espace d'exposition.

Cressy Santé ne peut être listé, dès lors qu'il ne s'agit pas d'une infrastructure communale mais privée.

3.5. La Commune encourage-t-elle les loisirs de proximité et les offres de tourisme doux ?

Les mesures liées aux loisirs de proximité ont déjà été évoquées plus haut.

Confignon ne peut par ailleurs a priori pas être considérée comme une commune qui développe une offre touristique.

4. Santé

- 4.1. Des actions sont-elles proposées ou mises en place afin d'encourager la santé, une alimentation saine, l'exercice physique ainsi que la prévention active de la dépendance (nicotine, alcool, cannabis, autres drogues) ?
 - Différentes actions de prévention contre l'alcoolisme chez les jeunes, notamment pour rehausser l'âge de la 1^{ère} prise d'alcool, en collaboration avec Radix, sous l'impulsion de la Confédération (actions coordonnées avec la Commune de Bernex).
 - Bâtiments publics sans fumée (obligation cantonale, préalablement votée au niveau communal).
 - Présence régulière de stands de prévention (Ciprêt, etc.) dans le cadre de manifestations organisées par la Commune notamment pour les jeunes.
 - Actions pour prévenir la conduite à risque.
 - Actions dans le cadre de la Semaine de la mobilité depuis environ 2003 (dont une distribution de podomètres aux élèves des 5 et 6^{èmes} années en 2006).
 - Promotion de la Journée *A pied à l'école* pour une incitation auprès des parents et enfants à adopter ce comportement au quotidien.
 - Label Fourchette Verte pour les restaurants scolaires et la crèche.
 - La Suisse Bouge: défi Bernex Confignon avec pour but de faire participer un maximum de personnes à une marche.
 - Soutien communal à plusieurs associations sportives et mise à disposition de locaux.
 - *Marche populaire de Confignon* proposée une fois par an par l'association du même nom (depuis plus de 20 ans).
 - Distribution de tous ménages en lien avec la santé, ex: canicule.



- Information donnée aux enseignants concernant le dossier amiante et la grippe H1N1.

Des actions de santé sont-elles proposées dans les écoles ?

- Distribution de pommes dans le cadre de la Journée A pied à l'école.
- Lundi journée des fruits à l'école de Confignon: courrier adressé aux parents par la directrice de l'établissement ainsi que les enseignants pour les encourager à donner des fruits à leurs enfants. Le souhait serait d'étendre cette action à Cressy.
- Entraînements collectifs organisés en vue de la course de l'escalade, qui intègrent un cours sur l'importance de l'alimentation et un goûter «fruits».
- Inscription régulière des enfants, par les professeurs d'éducation physique à des tournois ou autres activités sportives (tchouk ball).
- Basket parascolaire à Cressy.

4.2. Existe-t-il une offre suffisante et professionnelle pour le soutien et le conseil des familles en matière de santé ?

- Il n'existe à Confignon aucune offre professionnelle de soutien et de conseil en matière de santé mais des structures adaptées sont présentes à proximité: Cressy, Centre médical d'Onex.
- Dossier médical sur carte (puce électronique): Onex et Confignon sont communes pilotes dans cette opération.
- Association d'accueil des parents à Bernex (structure privée).
- Intervention de spécialistes de la santé (psychologues, psychomotriciennes) dans le cadre de la crèche.
- Conférences offertes aux parents sur un aspect ou un autre du développement des petits enfants.
- La responsable du Service social permet d'aiguiller, d'orienter les gens.

4.3. Des mesures sont-elles prises contre la solitude des personnes âgées ? Quelle est l'offre en soins ambulatoires ?

- Soutien financier de la Commune à l'association (intercommunale) des aînés « le Coteau » proposant des activités variées.
- Repas des aînés, offert une fois par an dès 65 ans.
- Visite de Noël avec distribution par les Conseillers municipaux de paniers (produits comestibles équitables et/ou locaux) aux personnes de plus de 80 ans.
- TM distribués par poste et informant d'événements communaux (ex: apéritif communal).

4.4. Y a-t-il une offre suffisante de maisons de retraite et centres de retraite médicalisés ?

A noter que c'est principalement le Canton qui décide de la localisation des centres de retraite médicalisés. La plupart des EMS - à but non lucratif - sont des fondations communales ou intercommunales. Elles reçoivent des subventions de l'Etat mais sont gérées par les communes. L'EMS Beauregard est quant à lui privé, avec une collaboration instaurée avec la Commune de Confignon.

Confignon ou sa région proche sont bien pourvus en la matière, avec plusieurs établissements de retraite médicalisés: Beauregard (sur le territoire communal), Charmettes, Butigny, Loëx. L'offre est importante, mais pas suffisante puisqu'il y a un projet de construire *Cressy plus* (dont logements pour séniors). A noter que le réseau s'étend au-delà des limites de la commune.

4.5. La Commune propose-t-elle ou soutient-elle des structures d'accueil pour les personnes en rupture ?

- La Commune soutient financièrement un certain nombre de maisons d'accueil pour personnes en rupture.



- Cap Emploi est financé de manière intercommunale (pour les jeunes en rupture).
- BUPP: Bus de prévention à l'attention des jeunes (via la FASe).

5. Prospérité sociale

5.1. Comment la Commune soutient-elle ses habitants les plus nécessiteux, socialement défavorisés ou âgés et les familles aidées par l'assistance sociale ?

Le Canton est compétent pour l'aide sociale individualisée alors que la commune est chargée des aides ponctuelles et avant tout de l'action sociale communautaire.

A Confignon la politique communale en la matière est centrée sur une démarche à la fois participative et intergénérationnelle.

- Le Service social communal (depuis mars 08) propose : orientation, information, écoute, aide au désendettement.
- Permanence intercommunale hebdomadaire de proximité dès janvier 09 à Cressy.
- Relais associations : ex. Club des Aînés fonctionne comme relais en cas de demande.
- Jobs ou emplois proposés de manière ponctuelle à des jeunes ou personnes en difficulté.

Engagements financiers pour:

- Fonctionnement CASS (Bernex),
- Fonds d'aide d'urgence auprès de l'Hospice général de Bernex,
- Fonds de bienfaisance,
- Subventions associations-ONG genevoises (problématiques spécifiques pas prises en charge par commune).
- Fondation communale du logement (loyers accessibles).

Mise en œuvre de campagnes cantonales de prévention :

- CapEmploi, alcoolisme chez les jeunes, plan canicule, plan pandémie.

5.2. Comment la commune gère-t-elle les problèmes de vandalisme, incivilités, violence dans l'espace public, criminalité, etc. ?

- CICO : Instance de prévention. Rencontres régulières (toutes les six semaines de : Service social, APM, police, TSHM, écoles (+intercommunal).
- Séances hebdomadaires de coordination entre SS, ASM, TSHM.
- Actions FASe de prévention avec les jeunes (ex. locaux à disposition, voir programme culturel été 09, + voir 5.1.)
- Actions visant la détection de problèmes en amont.

5.3. La commune encourage-t-elle la solidarité dans la population ? La commune encourage-t-elle l'intégration de tous les groupes de population ?

Dans le cadre de la démarche à la fois participative et intergénérationnelle :

- Fêtes de quartiers et communales, aménagement espaces publics, soutien manifestations subventions et aides aux sociétés communales (sportives et autres).
- Mise à disposition de locaux et matériel => lien social.
- Actions FASe et jobs jeunes (ex: Brigades du tri).
- Accueil des nouveaux habitants (courrier, réception).
- GIAP, restaurants scolaires, projet basket périscolaire, participation au Conseil d'établissement scolaire.
- Projets de quartier (film Cressy).



- Manifestation *Génération urbaine* (culture jeunes par et pour les jeunes avec démonstrations en public).
- Collaboration-échange club des aînés.

5.4. Les activités d'assistance sociale bénévoles sont-elles encouragées ?

- Coup de Chapeau et coup de cœur annuels (lors de l'apéritif communal pour ce type d'engagement).
- Soutien sociétés communales.
- Soutien Pédibus.
- Création groupe jeunes bénévoles.
- Sport et musique.

5.5. La Commune encourage-t-elle des projets initiés par des citoyens, ayant pour objectif la collaboration Nord-Sud ou le développement durable ?

- Adoption du 0,7% pour les projets de développement : -subventions de projets de coopération internationale émanant des habitants (H20, Haïti) ; subventions projets jeunes de la région (classes humanitaires, projets échanges socioculturels).
- Valorisation des initiatives individuelles : voir projet Le pouvoir de la goutte d'eau en 2008.

6. Mobilité et transports

6.1. Comment la coexistence des différents moyens de transport est-elle assurée ?

- Le Plan directeur communal (PDCom) comprend un chapitre "Politique des déplacements et des transports" ainsi qu'un chapitre liant la politique des espaces publics et celle de la mobilité douce.
- Négociations en vue d'une desserte et de cadences améliorées en transports publics une fois le TCOB réalisé.
- Le réseau des chemins piétonniers tel que défini dans le PDCom est en cours de finalisation (certains tronçons n'obtiennent pas le droit de passage de la part des propriétaires privés).
- Zones 20 et 30 km/h existantes et en développement.
- Campagnes de prévention routière organisées chaque année, en collaboration avec les APM, à l'occasion de la rentrée scolaire. Ces campagnes de prévention devraient être reproduites régulièrement et dans d'autres quartiers pour inciter les automobilistes à se conduire différemment (même cas de figure que pour les déchets).
- Zone de stationnement bleue dans le centre du village, en vigueur dès début février 2010.
- Soutien à la livraison Caddie Service.
- Soutien à la ligne 47: le fait qu'elle s'arrête à la Croisée de Confignon est plus adéquat, en termes de coexistence entre piétons et bus.
- Feu pour piétons sur la route de Soral, à la hauteur de la Mairie.
- Chemin fléché pour piétons et cyclistes entre Cressy et le village.

6.2. Par quelles mesures la Commune essaie-t-elle de réduire la circulation individuelle motorisée ?

- Mobility : deux voitures d'auto-partage disponibles sur le territoire communal grâce au soutien de la Commune à cette mise en place.
- Attitude proactive du CA au sein du groupe TCOB.
- Tarif réduit sur les abonnements Unireso annuels, proposé depuis 2006 à l'ensemble de la population (différents groupes cibles).
- Deux cartes journalières CFF disponibles pour le prix de CHF 35 depuis 2005.



- Création de zones bleues, qui contribuent à limiter la circulation.
- Soutien communal au projet de la coopérative *Equilibre*: les personnes membres de la coopérative signent une convention par laquelle elles s'engagent à ne pas avoir de voiture.
- Noctambus : soutien au développement de lignes de bus nocturnes.
- Informations relatives aux transports publics (horaires) sur le site Internet de la commune.

6.3. La commune encourage-t-elle la circulation douce (piéton, vélo, planche et patins à roulettes, etc.)?

- Le Plan directeur communal intègre notamment un Plan directeur des chemins pour piétons.
- Action de prêt gratuit de vélos électriques durant 3 jours à toute la population intéressée (environ 60 participants) en novembre 2009.
- Financement de 10% à l'achat de vélos électriques ou de vélos simples depuis l'été 2009.
- Abris vélos implantés devant l'école de Cressy.
- Abribus.
- Soutien au pédibus (une ligne encore en fonction, quatre à l'origine, avant la construction de l'école de Cressy).
- Participation à Bike to work: proposé par la mairie pour encourager les employés communaux à la mobilité douce, depuis 2008. Règle: 50% des déplacements doivent être effectués en vélo durant tout le mois de juin.
- Cheminement mobilité douce fléché trait d'union entre Cressy et Confignon village.
- Piste cyclable des Evaux.

6.4. Existe-il une collaboration intercommunale dans le domaine de la circulation publique ?

- Aménagements pour le chemin Carabot: études réalisées. Projet en cours.
- Transports publics.
- Route de Soral recherche de solutions avec le Canton (route cantonale).
- Passage souterrain (route de Chancy) pour piétons et cyclistes.
- Collaboration avec agents municipaux.
- Plans d'aménagement du futur quartier des Cherpines en cours avec la Commune de Planles-Ouates.
- Piste cyclable des Evaux (participation financière importante de Confignon pour cet ouvrage intercommunal).
- Recherche de solutions négociées.

Commentaire lors de la séance : la collaboration intercommunale existe, notamment dans le cadre de Cressy, mais elle mériterait d'être améliorée. L'intercommunalité est parfois difficile à réaliser !

6.5. Les chaussées communales sont-elles construites et entretenues en tenant compte de critères écologiques ?

- Gestion de l'entretien des routes avec tri des déchets collectés.
- Cours phytosanitaires.
- Commune sans sel: 4g au mètre carré, soit 50% de la norme genevoise. Le salage n'est pas systématique mais fonction de la situation et de l'endroit concerné.
- La commune suit les normes en vigueur en matière d'utilisation de produits toxiques: utilisation très rare d'herbicides, en tous les cas interdite sur les chemins ouverts au public.
- Parking de la Mairie et du Cimetière perméables, de même que certains chemins (Lécherette, Bois Ruaille).



7. Environnement et aménagement du territoire (AT)

7.1. La Commune a-t-elle pris des mesures dans le domaine de la protection de la nature, du paysage et de ses biotopes ?

Plan directeur communal de 2006 :

- Renaturation de l'Aire (mesures spécifiques à la Commune, en plus du projet cantonal).
- Cadre paysager, agriculture (fiches de mesures 7 à 9).
- Tentative de conserver une Pénétrante verte entre Rhône et Aire.
- Protection du vignoble du Coteau.
- Avant la construction du nouveau quartier : charte d'aménagement de Cressy.

7.2. Quelles mesures la Commune a-t-elle exécutées/initialisées dans le domaine de l'approvisionnement en eau et des eaux usées ?

- Plan général d'évacuation des eaux (PGEE), avec les communes environnantes en cours.
- Rénovation de la station de pompage des Vignes (2009).
- Collecteur Route de Soral (2006).
- Entretien des fontaines, gestion visant à économiser le débit de l'eau (2010).
- Réfection des collecteurs dans le cadre du TCOB (tram).

7.3. Quelles mesures permettent d'assurer une gestion durable des constructions communales, installations et véhicules ?

- Principalement par le biais des mesures Cité Energie.
- Comptabilité énergétique (avec le programme Enercoach proposé par Suisse énergie.
- Cours pour les concierges (à renouveler).
- Centrale thermique au gaz desservant des immeubles de la Fondation immobilière communale et la Maison de Paroisse.
- Nouvelles machines des services extérieurs marchent à l'essence alkyle.
- Assainissement de l'éclairage public.

La commune possède-elle des lignes directrices concernant sa politique d'achats et d'adjudication de mandats ?

- Marchés publics, application AIMP.
- Affiliation centrale cantonale des achats (avec charte DD).
- Confignon Amie des Forêts Anciennes.
- Parfois : actions réalisées mais directives claires à formaliser (ex: papier recyclé, produits d'entretien « verts », etc.)

7.4. Des mesures dépassant les exigences légales sont-elles mises en œuvre ?

- Tri des déchets: taux actuel équivalent au taux visé par le Canton pour 2012 : au-dessus de 50% en 2008 (pas de résultats pour 2009 au moment du rapport).

Voir également les résultats du ré-audit Cité de l'énergie de juin 2010.

7.5. La Commune possède-t-elle des instruments de planification permettant d'aller dans le sens d'un développement durable ?

- Charte du développement durable (4.09).
- Plan directeur communal.
- Plan directeur des chemins piétonniers.
- Commission municipale du développement durable.



- Mandat Durabilité réalisé par equiterre, notamment résultats ateliers CressYdurable.
- Label Cité de l'Energie.
- Cherpines, cahier des charges du concours et développement du quartier souhaité de type «éco-quartier».
- Sans oublier Facteur 21!

8. **Economie**

- 8.1. Existe-t-il des contacts institutionnalisés entre les autorités/l'administration et les entreprises ou organisation d'entreprises locales (services, artisanat, industries)?
 - Rencontre organisée en 2008 avec des entreprises et commerçants de Confignon. N'a pu être reconduite en 2009 par manque d'inscrits.
 - Liste des PME par corps de métiers pour le calendrier communal annuel 2009.
 - Rubrique « reflets de vitrines » dans Conf'infos depuis 09.
 - Portail d'entrée à l'attention des entreprises sur www.Confignon.ch (et associations).
 - Intégration d'entrepreneurs et commerçants dans les groupes de réflexion mis en place au niveau de la Commune.
- 8.2. La Commune dispose-t-elle de rapports sur le développement politico-économique ? Des mesures sont-elles mises en œuvre?
 - La Commune n'a pas d'impact à ce niveau: c'est l'OCSTAT qui fournit les informations, souvent cantonales et parfois communales.
 - Des éléments sont contenus dans le PDCom 2006 (données déjà anciennes !)
- La Commune soutient-elle et défend-elle les commerces et entreprises de proximité ? 8.3.

Proximité:

- Les entreprises locales sont encouragées dans l'attribution des mandats.
- Les entreprises locales sont associées aux différentes manifestations (promotions, 1er Août, etc.).
- Subventions indirectes (loyers modestes) aux commerces de proximité dépendant de la Fondation immobilière communale. Mise à disposition ponctuelles d'infrastructures.
- Soutien à la poste pour qu'elle puisse rester à Confignon.
- Auberge communale.
- Restaurant du Tennis-Club.

Economie sociale:

- Mandats confiés à l'EPI (Conf'infos et TM).
- Clair Bois.
- Foyer Handicap.

Autres:

- Mobility (association visant l'auto-partage).
- Les entreprises communales de distribution sont-elles tenues (au moyen de directives politiques, administratives ou organisationnelles) de prendre des mesures visant une utilisation rationnelle de l'énergie ainsi que la promotion des énergies renouvelables ? Si la Commune ne possède pas de SI propres, les contrats de concessions contiennent-ils des éléments allant dans ce sens ?

Pré-requis : Question peu adaptée dans le Canton de Genève (SIG).

Confignon a cependant soutenu des actions éco21 des SIG:





- Promotion pour un check up électrique pour les locataires et check up énergétique pour les propriétaires.
- Motion de la Commission de la durabilité, de l'énergie et de l'environnement pour une utilisation de l'énergie verte (Vitale Vert SIG).
- Bâtiment Équilibre (coopérative) à Cressy.

8.5. Des mesures économiques concrètes visant une utilisation rationnelle de l'énergie et l'exploitation des énergies renouvelables sont-elles prises ?

- Chauffage au bois du complexe des bâtiments communaux Sous-le-Clos (dont Salle communale).
- CADIOM pour chauffer les immeubles de Cressy.
- Réverbères avec panneaux photovoltaïques (à titre d'essai dans zone villa).
- Éclairage public: changement des ampoules avec réduction de consommation induite de 30%.
- Projets Eco 21.
- Robin des Watts.
- Logiciel Enercoach.

Autres mesures dans le cadre du Label Cité de l'Energie: voir les mesures du Plan d'action 2010-14 du ré-audit de juin 2010.

9. Finances et impôts

9.1. Un rapport de développement pour les 5 à 10 prochaines années a-t-il été établi ? Inclut-il la planification financière ?

Le programme de législature est le document stratégique qui priorise les différentes actions à entreprendre, le plan d'investissements procède ensuite au phasage desdites actions, avec une relecture qui s'impose chaque année afin que les priorités (découlant des objectifs de législature) puissent être en phase avec le budget disponible.

- Plan directeur communal (PDCom).
- Plan des investissements.
- Projets d'investissement liés au PAC Bernex Est et aux Cherpines.
- Maintien césure verte.
- Programme label Cité Énergie.
- Implantation déchèteries à Cressy.
- Programme d'un bâtiment Minergie plus à Cressy.

9.2. Un plan financier a-t-il été établi?

Il existe un Plan financier d'exploitation sur 5 ans (revu chaque année).

9.3. Dans quelle mesure la Commune est-elle endettée ? La charge fiscale et les taxes sont-ils des freins à la promotion économique ?

- Un programme important d'économies a été mis sur pied ces dernières années en raison de rentrées fiscales en dessous des dépenses d'investissements nécessaires dans le nouveau guartier de Cressy.
- Engagement de personnel permettant de diminuer les coûts sur les honoraires de tiers.
- Maintien du taux du centime additionnel avec réalisation d'investissements.

Des mesures sont-elles prises en vue de la réduction de l'endettement ?

- Mesures de réduction de la dette : 1 million sur 18 mois.



- L'outil de gestion de la dette a pour objectif de favoriser une meilleure gestion de la dette, notamment des investissements futurs, avec une meilleure mise en phase des coûts par rapport aux investissements.
- 9.4. La Commune soutient-elle et défend-elle les entreprises «durables» ou innovatrices ? Les associations ou groupes de citoyens initiant des projets durables peuvent-ils profiter d'encouragements (financiers) de la Commune ?
 - Attribution du 0,7% des dépenses pour la subvention de projets de développement.
 - Soutien à diverses associations (INTI, AHC, etc.).
 - Encouragements pour les privés : abonnements unireso, cartes journalières CFF, subventionnement vélo électrique + essai de VAE, check up et bilan énergétique éco 21, Mobility, etc.
 - Soutien à des projets de développement durable (ex. H2O).
- 9.5. La Commune a-t-elle pris des décisions prévoyant que les recettes liées par exemple aux redevances sur les concessions des distributeurs d'énergie ou à la gestion des places de parc soient investies dans des projets visant des objectifs clairs ?
 - Redevance SIG : peu de marge de manœuvre de la commune (sur le montant rétrocédé par les SIG).
 - Allocation spécifique de la redevance reçue de SIG : voir Cité de l'énergie et budget 2011.
 - Affectation du produit des amendes à l'organisation d'une journée consacrée à la prévention des conduites à risque (opération reconduite cette année).

Quels sont les critères utilisés dans la politique d'investissement ?

- Investissements réalisés selon les critères de développement durable.



ANNEXE 4:

Facteur 21 à Confignon : résultats des séances.

Mesures futures ou idées, propositions, énumérées lors des séances F21 :

0. Administration générale

0.1. Comment la Commune encourage-t-elle le dialogue actif et la participation de la population et des associations ?

- Enquête auprès des aînés pour asseoir la politique communale sur des bases plus concrètes.
- Bâtiment Cressy Plus (inter générations).
- Petits déjeuners thématiques.
- Suite aménagement de la Place du Village via dialogue participatif.
- Tables rondes concours développement du quartier des Cherpines.
- Mise sur pied de la promotion civique.
- Amélioration de l'accueil des nouveaux habitants.

0.2. Quelles tâches d'information la Commune prend-elle en charge ?

- Complément d'information par le biais de medias sur le site Internet (vidéo, TV).
- Création d'une proximité plus forte grâce au site (amélioration de l'interactivité).
- Extension des piliers d'affichage (voté).
- Communication par rapport à l'autoévaluation F21.
- Réactualisation de différentes campagnes (par ex. tri des déchets).

0.3. La Commune développe-t-elle son savoir faire et la sensibilité des employés communaux vis-àvis du développement durable ? Existe-t-il une collaboration institutionnalisée entre les différents services ?

- Formation sécurité pour tout le personnel (nov.09, lié à Internet).
- Optimisation des structures de gestion et du taux d'occupation des bureaux.
- Cours informatiques.
- Optimisation gestion de projets en réseau.
- Projet de journal interne pour une meilleure information au personnel et mobilier d'affichage en projet.

Idées:

- Semaines de l'énergie (à l'att. du personnel communal), à voir avec le programme éco21 des SIG
- Communiquer sur la politique d'achat et l'améliorer.

0.4. La Commune - outre cette analyse - met-elle en place d'autres instruments pour l'évaluation de son développement durable ?

- Rapport final facteur 21 à communiquer.
- Enercompta pour tous les bâtiments dès 2005 en cours de consolidation. Pourra être suivi par la campagne d'affichage énergétique *Display* pour les bâtiments communaux.
- Renouveler le label Cité Energie en 2010 (N.B. Obtenu avec 69% des mesures réalisées et Label Or (75%) visé pour 2014).



Idées:

- Choisir des indicateurs permettant d'avoir une vision synthétique et un suivi dans le temps pour les 3 axes du DD.
- Adopter des grilles simples d'évaluation des projets DD.
- Pour mémoire : 2010 est l'année de la biodiversité.
- Choisir un seul événement emblématique DD par an pour un meilleur impact.

0.5. La Commune participe-t-elle à des projets de sensibilisation, est-elle membre de réseaux ou d'associations ?

A-t-elle mis sur pied des activités visant la promotion d'un dialogue actif Nord-Sud ?

- Projet solidarité énergie dans les écoles primaires : Robin des Watts : solidarité éducation énergie.
- Journée de dialogue entre les personnes subventionnées pour un projet dans un pays émergent et la population de Confignon.
- Soutien à des publications.
- Organisation de conférences
- Mise en ligne sur notre site Internet de vidéos (sensibilisation).

1. Sécurité publique

- 1.1. Comment les besoins de la population face aux problèmes de sécurité sont-ils pris en compte ? Les tâches policières et communales sont-elles organisées afin que la sécurité publique puisse être assurée convenablement ?
 - Dépouiller les résultats de l'enquête téléphonique auprès des aînés.
 - Mieux communiquer sur les résultats des enquêtes.
 - Améliorer les actions entreprises en étant à l'écoute de ce qui se fait ailleurs.
 - Développer certains aspects en lien avec l'aménagement.
 - Élaborer une feuille de route des dispositifs fondamentaux de la Commune, pour toucher toutes les catégories de la population (voir par ex. Feuille de route dispositifs des villes-amies des aînés de l'OMS.)
 - Equilibrer les mesures de prévention / répression.

1.2. Comment la sécurité du trafic est-elle assurée - en plus des mesures de planification des transports ?

- Compléter les tronçons du réseau de chemins piétons selon PDCom (difficulté propriétés privées).
- Moyens à trouver pour améliorer les campagnes auprès des automobilistes, pour qu'ils modifient leur comportement vis à vis des autres usagers de la route.
- Réaménagement du Centre historique (stationnement "sauvage" remplacé par zones bleues + projet réaménagement places).
- Élargissement de la zone 20 dans le centre du village.
- Études de Citec sur le chemin Carabot et la route de Soral.
- Modération de trafic au chemin des Suzette.
- Mesures d'évitement de la circulation de transit.



1.3. Comment la Commune parvient-elle à offrir un éclairage public qui soit en même temps peu gourmand en énergie et suffisamment puissant pour assurer la sécurité ?

- Deuxième et troisième étapes d'extension de l'éclairage public planifiées pour 2010.
- En partenariat avec les SIG : se tenir au courant du meilleur moment pour passer au LED.
- Sources lumineuses photovoltaïques en test au chemin Sur-Bottand.

Idées:

- Possibilité de faire varier le potentiel de l'éclairage selon les heures durant la nuit (pas au point actuellement).
- Détecteurs (avec enclenchement de luminaire) sur les bâtiments privés.

1.4. Que fait la Commune en matière de risques liés aux pollutions, en plus des exigences légales ?

- Charte des jardins: campagne à l'attention des jardiniers amateurs pour éviter les produits polluants.
- Initiation pour apprendre à faire son compost soi-même à l'attention des propriétaires de villas (réalisé par le WWF) cf. Commune de Vernier.

1.5. Des analyses de risques sont-elles réalisées et quelles mesures la Commune met-elle en place pour assurer la sécurité de la population ? Comment la protection en cas de catastrophes est-elle organisée dans la Commune ?

- Prévoir le pendant du « plan canicule » en matière de neige et de gel.

2. Formation

2.1. La Commune soutient-elle des projets partiellement autonomes dans les écoles ?

Robin des Watts : offrir une formation de base aux questions énergétiques aux élèves et usagers de l'école primaire (en vue de réaliser des économies d'énergie).

- Charte des jardins ou vergers.
- Autres projets inter générationnels en réflexion.
- Projets autour de l'alimentation, en collaboration avec le GIAP et les restaurants scolaires.

Idées :

- Journée rivière, en lien avec la renaturation de l'Aire.

2.2. La Commune prend-elle des meures pour favoriser une école «modèle» ?

- Poubelles de tri des déchets bien visibles à installer dans les préaux des deux écoles.
- Projet Robin des Watts : les économies d'énergie réalisées au quotidien seront visibles grâce aux affiches *Display* pour communiquer l'évolution de la consommation des énergies.
- Future rénovation de l'école de Confignon (lère phase = été 2010) : crédit voté avec concept d'économie d'énergie et l'installation de panneaux solaires photovoltaïques en toiture).

2.3. Comment les besoins des écoles sont-ils intégrés dans les activités de la Commune (planification)? Existe-t-il dans les écoles des possibilités de participation pour les élèves, leurs parents ?

- Amélioration des mesures déjà prises.
- Intérêt réciproque (direction école / CA) de faire émerger de nouvelles idées.
- Institutionnaliser certaines actions, pour qu'elles deviennent récurrentes.
- Projets à développer pour soutenir les parents dans leur rôle.
- Lien plus fort à privilégier par rapport aux élèves en difficulté.



- 2.4. Les établissements scolaires offrent-ils des possibilités de prise en charge des enfants afin de permettre aux parents d'exercer une activité professionnelle ?
 - Accueil plus tôt le matin à Cressy, en discussion (suite à demandes de parents).
 - Harmonisation scolaire au niveau cantonal.
- 2.5. Des possibilités de formation continue sur place sont-elles offertes aux adultes ?
 - Réflexion en cours pour un projet de bibliothèque intercommunale.
 - Projet de subvention pour des cours à l'attention d'une population spécifique.

3. Culture et loisirs

- 3.1. La Commune propose-t-elle des offres culturelles pour les personnes de toutes les tranches d'âge?
 - Réalisation d'un film "Le Nez dans le ruisseau" pour le 300e de J.-J. Rousseau.
 - Aménagement du Parc de la Mairie avec installation de sculptures.
 - Cours de cuisine évoqués par la CSSSN.
 - Manifestation dans le cadre de l'Année du cirque (2010).

Idées:

- Festival de musique ou de théâtre.
- Participation à la Nuit du Conte (par Accroch'Contes).
- 3.2. La Commune prend-elle part à la promotion culturelle, à l'entretien des monuments ainsi qu'à la protection du patrimoine ?
 - Bibliothèque intercommunale en discussion (CC).
 - Fête de la Paroisse durant 2 jours en août 2010.
 - Aménagement de la Place du Village.
 - Réaménagement du cimetière.
 - Installation de « bancs sonores » conçus par des artistes (Fonds de décoration communal), courant 2010.
- 3.3. Existe-t-il une structure facilitant l'intégration culturelle des étrangers et des minorités ainsi que la collaboration entre les générations et les différents groupes d'intérêt au sein de la Commune ?
 - Projet intergénérationnel, en partenariat avec l'EMS Beauregard.
 - Réflexions à mener sur le thème de l'intégration.
 - Nouveau type de communication, dans un souci de meilleure intégration des étrangers.
 - Cours de langue.

Idées:

- Autre type d'intégration à privilégier que les offres actuelles via les associations ?
- Veiller à ce qui est en train d'émerger au niveau de la Commune et du Canton (intégration).
- Importance des jeunes pour toucher d'autres populations (parents, adultes).

N.B. Un projet de développement parascolaire avec les aînés n'a pu être réalisé en raison de l'aspect de bénévolat refusé par le DIP.

- 3.4. La Commune dispose-t-elle d'infrastructures de loisirs et d'installations sportives adaptées ?
 - Espace multisports à Cressy (en discussion au CM).
 - Création d'un refuge au bord de l'Aire (en discussion au CM).
 - Plans d'aménagement PAC Bernex Est.





- Zone de sports, détente et loisirs dans la pénétrante verte.
- Zone culturelle dans le futur quartier des Cherpines (intercommunal).

3.5. La Commune encourage-t-elle les loisirs de proximité et les offres de tourisme doux ?

- Cheminements pédestres (notamment sous le parc de la Mairie) et aménagements de loisirs (dont une plage) dans le cadre de la renaturation de l'Aire.
- Eventuellement, promenades à thèmes à réintroduire (ex : tour de la Commune à vélo).

4. Santé

4.1. Des actions sont-elles proposées ou mises en place afin d'encourager la santé, une alimentation saine, l'exercice physique ainsi que la prévention active de la dépendance (nicotine, alcool, cannabis, autres drogues)?

- Information et formation des personnes âgées sur une bonne alimentation (en collaboration avec l'expérience menée à l'EMS Beauregard).
- *Cressy Plus*: projet d'appartements pour personnes âgées, collaborations avec l'EMS Beauregard autour de plusieurs thèmes.
- Journées d'alimentation saine à thèmes.
- Montrer l'exemple en matière d'alimentation saine dans les réceptions communales.
- Implantation de bancs pour personnes âgées par exemple sur les trajets menant au bus.

Des actions de santé sont-elles proposées dans les écoles ?

- Extension du « Lundi journée des fruits » à Cressy.
- Semaines à thèmes des restaurants scolaires.

4.2. Existe-t-il une offre suffisante et professionnelle pour le soutien et le conseil des familles en matière de santé ?

- EMS Beauregard : développement d'un réseau de proximité, d'une mini structure pour répondre aux familles des personnes qui disparaissent (se perdent par ex. en raison de la maladie d'Alzheimer) ou d'autres urgences (livraison de repas).
- Dans le cadre des crèches: organisation de rencontres sur des thèmes précis ou simplement pour discuter et échanger.

4.3. Des mesures sont-elles prises contre la solitude des personnes âgées ? Quelle est l'offre en soins ambulatoires ?

- Projet de collaboration avec l'EMS Beauregard, qui inclut notamment la lutte contre la solitude en ouvrant les portes sur l'extérieur (ex: visite de jeunes et sorties).
- Souhait d'améliorer la qualité de vie des résidents et du personnel de l'EMS Beauregard par la présence d'animateurs.
- Dans le cadre de *Cressy Plus*, projet de construction de 28 appartements pour personnes âgées (selon résultats concours), ouverts sur le quartier pour développer les liens inter générationnels et permettre aux personnes concernées de rester dans la vie active.
- L'implantation de bancs publics sur des tronçons stratégiques (déjà mentionné) joue un rôle important pour aider les aînés à sortir de chez eux et sortir de l'isolement.

4.4. Y a-t-il une offre suffisante de maisons de retraite et centres de retraite médicalisés ?

- Bâtiment Cressy Plus (cf. ci-dessus).



La Commune propose-t-elle ou soutient-elle des structures d'accueil pour les personnes en 4.5. rupture?

5. Prospérité sociale

- 5.1. Comment la Commune soutient-elle ses habitants les plus nécessiteux, socialement défavorisés ou âgés et les familles aidées par l'assistance sociale ?
 - Mise en place d'un règlement d'aide financière ponctuelle (dont réflexion ex OCPA).
 - Alimentation d'un fonds de bienfaisance (préciser le mode).
 - Aide dans la gestion du budget.

Idée:

- Créer une permanence chômage avec OSEO.
- Comment la Commune gère-t-elle les problèmes de vandalisme, incivilités, violence dans l'espace 5.2. public, criminalité, etc. ?
 - Interventions précoces: mesures à planifier (à compléter avec mesures prises en juin 2010 par
 - Outils de gestion de quartier (groupes à créer).
- La Commune encourage-t-elle la solidarité dans la population ? La Commune encourage-t-elle 5.3. l'intégration de tous les groupes de population ?
 - Réseau de bénévoles.
 - Projet alimentation 2010.
 - Espace de parole à la petite enfance (famille d'accueil).
 - Bâtiment en projet : Cressy Plus: dimension intergénérationnelle.
 - Loisirs d'été.

Idées:

- Cours de français pour immigrés.
- Activités périscolaires supplémentaires.
- Les activités d'assistance sociale bénévoles sont-elles encouragées ? 5.4.
 - Réseau bénévoles.
 - Aide aux devoirs.
 - Troc de services.

ldée:

- Encourager la pérennité des associations en créant une fédération des Associations.
- La Commune encourage-t-elle des projets initiés par des citoyens, ayant pour objectif la collaboration Nord-Sud ou le développement durable ?
 - Poursuivre les mesures réalisées.

Idées:

- Renforcer l'apport des associations pour l'Agenda 21 communal.
- Plateforme permettant de faire remonter les souhaits et propositions des habitants.





6. Mobilité et transports

6.1. Comment la coexistence des différents moyens de transport est-elle assurée ?

- Suite de la mise en œuvre des fiches de mesures contenues dans le Plan directeur communal (PDCom).
- Réalisation des derniers tronçons de chemins piétonniers (négociations avec propriétaires parfois bloquées pour obtenir les droits de passage).
- Réactualisation du PDCom suite aux nouveaux développements initiés par le Canton (Cherpines).
- Campagnes éducatives à l'intention des automobilistes (par ex : éco-drive).
- Aménagement de la Place du Village avec limitation du temps de stationnement (zone bleue) et éventuelle extension de la zone 20 ou 30. Mise en valeur de l'espace public et mesures d'accompagnement.
- Concept de circulation entre les Cherpines (quartier en projet) et le reste de la Commune.
- Réaménagement du Chemin Carabot avec trottoir et Route de Soral (suite à études Citec).
- Renforcer la dimension proactive de la Commune par rapport aux mesures décidées par le Canton.
- Parking souterrain (chemin des Hutins). Projet en suspens suite aux oppositions.

En lien avec l'arrivée du TCOB:

- Négociations avec les TPG pour conserver le réseau existant et augmenter les cadences (notamment ligne L).
- Réaménagement complet de la Croisée de Confignon (avec piste cyclable et passage piétons).

6.2. Par quelles mesures la Commune essaie-t-elle de réduire la circulation individuelle motorisée ?

- Extension des zones 20 et 30.
- Aménagement de la route de Soral.

Idées:

- Cours éco-drive pour tout le personnel.
- Horaires de bus (dossier mobilité) à remettre aux nouveaux habitants.

6.3. La Commune encourage-t-elle la circulation douce (piéton, vélo, planche et patins à roulettes, etc.)?

- Projet de mesures s'approchant d'un Plan de mobilité pour l'administration communale et l'EVE (2011) ex : Abri vélos disponible à proximité de chaque bâtiment public).
- Installation d'abris vélos à la Croisée de Confignon.
- Aménagement de la route de Soral.
- Sécurisation du chemin de l'école et de la crèche.

ldée:

- Ménages pilotes pour une mobilité multimodale (cf. campagne été 09 relatée à la RSR).

Souhaité:

- Augmentation de la cadence des lignes de bus L et S.
- Meilleure desserte du village par les TPG (pas seulement route de Chancy et Cressy).

6.4. Existe-il une collaboration intercommunale dans le domaine de la circulation publique ?

- Chemin de Carabot : réalisation de l'aménagement prévu avec Bernex.



- Amélioration de l'accès aux Evaux (Fondation avec participation de cinq Communes).
- P + R (Canton Bernex)
- Projets d'aménagement aux Cherpines (Canton Commune de Plan-les-Ouates).

6.5. Les chaussées communales sont-elles construites et entretenues en tenant compte de critères écologiques ?

- Étude généralisée sur l'ensemble de la Commune pour connaître l'état des routes et voir lesquelles d'entre elles pourraient bénéficier d'un revêtement différencié.
- Utilisation systématique de matériaux recyclés pour les remblais ou autres.
- Privilégier les revêtements plus perméables dans le réaménagement de la Place du Village.

7. Environnement et aménagement du territoire (AT)

7.1. La Commune a-t-elle pris des mesures dans le domaine de la protection de la nature, du paysage et de ses biotopes ?

- Suite de la renaturation de l'Aire.
- Mesures visant à protéger la zone à proximité de l'Aire dans le cadre du développement des Cherpines (inscrites dans le cahier des charges du concours).
- Projet d'aménagement paysager du parc de la Mairie et terrains adjacents jusqu'à l'Aire.
- Tentatives de rachat du Bois de Carabot à Cressy (en mains privées).

N.B. Mention de la perte de terres particulièrement fertiles et AOC sur les cardons dans le secteur des Cherpines en cas d'aménagement urbain sur cette zone comme projeté (déclassement de la zone agricole en cours au Grand Conseil).

7.2. Quelles mesures la Commune a-t-elle exécutées/initialisées dans le domaine de l'approvisionnement en eau et des eaux usées ?

- Mise en séparatif des chemins des Marais et des Hutins.
- Aménagement de la Place du Village: jeux d'eau, terrain perméable.
- Affiches Display (indication consommation de l'eau (l/m2/an).
- Politique d'arrosage restrictive à poursuivre.
- Distribution d'économiseurs d'eau aux ménages en septembre 2010 (renouvellement du label Cité de l'énergie)

ldée :

- Prévoir un projet de récupération d'eau de pluie (aucun existant jusqu'ici).

7.3. Quelles mesures permettent d'assurer une gestion durable des constructions communales, installations et véhicules ?

- Minergie pour les nouvelles constructions (N.B. norme à Genève dès janvier 08 pour les collectivités publiques.)
- Installation de panneaux solaires, notamment sur le toit de l'Ecole primaire de Confignon et d'éventuels autres bâtiments.
- Rénovation des bâtiments en tenant compte le plus possible des aspects énergétiques (gain énergétique / coût). 2010-2014 : Ecole de Confignon (budget voté) Tennis club (à l'étude).

La Commune possède-elle des lignes directrices concernant sa politique d'achats et d'adjudication de mandats ?

- En attente de la sortie du guide des achats éthiques (mi-2010) pour les Communes (par les Cantons de Genève et Vaud).



7.4. Des mesures dépassant les exigences légales sont-elles mises en œuvre ?

- Obtention pour 2014 du *label Cité de l'énergie gold* (via l'objectif à long terme d'atteindre une Commune à 2000 Watts, dans la lignée du Canton).

7.5. La Commune possède-t-elle des instruments de planification permettant d'aller dans le sens d'un développement durable ?

En projet (dans le cadre Cité de l'énergie) :

- Plan directeur des énergies pour l'ensemble de la Commune.
- Plan directeur des émissions de CO2.
- Révision du plan directeur communal en raison du projet de développement des Cherpines.
- Etude en vue de l'implantation de panneaux solaires sur les toits des bâtiments communaux (note : début de l'implantation en septembre 2010).
- Plan directeur de quartier des Cherpines: Eco quartier, quartier à énergie positive.
- Voir le rapport Facteur 21 et la suite des étapes.

8. Economie

8.1. Existe-t-il des contacts institutionnalisés entre les autorités/l'administration et les entreprises ou organisation d'entreprises locales (services, artisanat, industries) ?

- Concept / stratégie de partenariat à développer avec les futures entreprises qui s'installeront aux Cherpines.
- Négociations en cours à poursuivre avec la Fondation des terrains industriels (FTI) pour le quartier des Cherpines.

Proposition:

- Privilégier des contacts individuels avec les (grandes) entreprises existantes selon la thématique qui les concerne (Ex: mobilité d'entreprise avec les Bains de Cressy, tri des déchets pour Salagastronomie).

8.2. La Commune dispose-t-elle de rapports sur le développement politico-économique ? Des mesures sont-elles mises en œuvre ?

- Établissement d'un tableau de bord, de plans financiers, de plans d'impacts; réalisation d'une grille multi critères avec priorisations. Mesures découlant du concept stratégie évoqué cidessus.

8.3. La Commune soutient-elle et défend-elle les commerces et entreprises de proximité ?

- Partenariat avec une nouvelle entreprise (*Yellowprint*) pour installation de panneaux photovoltaïques sur toiture de l'école et vente de m2 de panneaux à la population.
- Cressy Plus: souhait d'implantation d'un commerce au rez-de-chaussée.
- 8.4. Les entreprises communales de distribution sont-elles tenues (au moyen de directives politiques, administratives ou organisationnelles) de prendre des mesures visant une utilisation rationnelle de l'énergie ainsi que la promotion des énergies renouvelables ? Si la Commune ne possède pas de SI propres, les contrats de concessions contiennent-ils des éléments allant dans ce sens ?

8.5. Des mesures économiques concrètes visant une utilisation rationnelle de l'énergie et l'exploitation des énergies renouvelables sont-elles prises ?

- Projet de Résolution pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux (CM de juin 2010).



- Cherpines: objectif du développement du quartier : énergie positive, énergie solaire, géothermie.

9. Finances et impôts

- 9.1. Un rapport de développement pour les 5 à 10 prochaines années a-t-il été établi ? Inclut-il la planification financière ?
 - Mise en relation des fiches de mesure du PDCom avec le plan d'investissement.
 - Phasage: planification plus claire des mesures à réaliser.
 - Plan financier d'investissements à affiner et à rendre plus proactif que réactif.
 - Passage en revue régulier des objectifs de législature.
- 9.2. Un plan financier a-t-il été établi?
 - Prévoir des améliorations dans l'usage du Plan financier.
 - Application de la Charte.
 - Quartiers en développement (Cherpines) à intégrer dans le plan financier.
- 9.3. Dans quelle mesure la Commune est-elle endettée ? La charge fiscale et les taxes sont-ils des freins à la promotion économique ? Des mesures sont-elles prises en vue de la réduction de l'endettement ?
 - Outil de gestion de la dette et des investissements futurs (emprunt) est à l'examen pour approbation par le CA.

A préciser:

- Développement de la promotion économique dans le cadre des nouveaux quartiers (Cherpines).
- 9.4. La Commune soutient-elle et défend-elle les entreprises «durables» ou innovatrices ? Les associations ou groupes de citoyens initiant des projets durables peuvent-ils profiter d'encouragements (financiers) de la Commune ?
 - Intensification des mesures incitatives, notamment par rapport aux nouveaux quartiers en projet.
 - Choix des entreprises en fonction de critères de DD à préciser (cf. Delémont).
- 9.5. La Commune a-t-elle pris des décisions prévoyant que les recettes liées par exemple aux redevances sur les concessions des distributeurs d'énergie ou à la gestion des places de parc soient investies dans des projets visant des objectifs clairs ?

Quels sont les critères utilisés dans la politique d'investissement ?

- Etude de redevances liées à faire (ex: projets de mobilité douce).
- Economies d'énergie à investir dans des actions spécifiques. (Ex: le projet Robin des Watts de Terragir avec les écoles).
- Utiliser des outils de l'ARE pour déterminer la qualité d'un projet en matière de DD.
- Volonté politique de construire aux Cherpines un quartier où il fait bon vivre et qui corresponde aux critères de DD.
- Priorité à définir pour un Agenda 21.



ANNEXE 5:

Domaines d'action ayant obtenu la note de pondération la plus forte durant les séances Facteur 21 (3). Les mesures proposées en lien avec ces questions ont obtenu une priorisation ou un « coup de marqueur » pour poursuivre une politique DD :

0. Administration générale

No	Intitulé de la question	Ce qui est fait à Confignon	Pistes d'action	Commentaires
0.1.	Comment la Commune encourage-t- elle le dialogue actif et la participation de la population et des or- ganisations ?	Forum et / ou événements ponctuels réunissant les personnes concernées par la thématique et souhaitant participer.	Enquêtes auprès de la population, Création d'espaces intergénérationnels (ex: immeuble <i>Cressy plus</i> , Créer des occasions d'échanges (petits déjeuners thématiques). Continuer les forums et tables rondes sur les questions d'aménagement.	Les résultats Facteur 21 transposés sous une forme Agenda 21 sont l'occasion de communiquer avec la population, les associations et les entreprises. Il s'agit d'ancrer l'engagement communal actuel et de parvenir à impliquer la population sur la durée.
0.3	- La Commune développe-t-elle son savoir faire et la sensibilité des employés communaux vis-à-vis du développement durable? - Existe-t-il une collaboration institutionnalisée entre les différents services?	L'année 2009 a été placée sous l'égide du développement durable pour l'ensemble de l'administration communale afin que la notion devienne une « culture d'entreprise » dans le travail quotidien. Une charte du DD a été adoptée par le CM en avril 09.	C'est principalement une optimisation de la structure et la gestion de projets en réseau qui a été mise en avant. Un guide des achats équitables GE-VD est proposé depuis juin 2010 et constitue une aide précieuse à la décision.	Poursuivre la formation aux éco-gestes pour résultats concrets: un atelier de sensibilisation et d'apprentissage aux économies d'énergies joue également un rôle fédérateur. Exemplarité de la Mairie => aide pour impliquer entreprises et population au DD.

1. Sécurité publique

1.1	Comment les besoins de la population face aux problèmes de sécurité sont-ils pris en compte ? Les tâches policières communales sont-elles organisées afin que la sécurité publique puisse être assurée convenablement?	Des sondages auprès des jeunes et des aînés ont notamment permis de se faire une meilleure représentation des besoins. Il existe une police de proximité qui travaille avec les acteurs chargés de la prévention.	Bien communiquer les résultats des enquêtes. Etablir une « feuille de route » des dispositifs de prévention évalués comme fondamentaux. Le renforcement du Service de police municipale a été prévu.	Ces éléments « feuille de route » de préven- tion sont à déterminer pour l'Agenda 21.
-----	--	--	--	--

2. Formation

No	Intitulé de la question	Ce qui est fait à Confignon	Pistes d'action	Commentaires
2.1	La Commune sou- tient-elle des projets partiellement autono- mes dans les écoles ?	Une personne au sein de l'administration est la répondante directe de la direction. La structure permet la réalisation de tels projets (avec accord DIP).	Les pistes se profilent autour des questions énergétiques, intergé- nérationnelles, envi- ronnementales et de l'alimentation.	Les actions durant la période scolaire dépendent du temps à disposition des enseignants (selon programme du DIP). Outre la dimension
2.2	La Commune prendelle des mesures pour favoriser une école "modèle"? (concept énergétique des bâtiments, tri des déchets, gestion du papier, achat de matériel).	Les mesures actuelles portent sur le tri des déchets, les transports, l'alimentation et de nombreux événements parascolaires.	Amélioration du tri des déchets. Les aspects énergétiques seront renforcés (Display et rénovation école Confignon). L'action Robin des Watts: utiliser remarques pour améliorer technique et comportements.	sociale pour une meil- leure prise en charge des élèves, des inves- tissements importants ont été et seront réali- sés pour des bâti- ments scolaires per- formants (qualité spa- tiale, énergie).

3. Culture et loisirs

3.1	pose-t-elle des offres culturelles pour les	(voir annexe) vont bien dans ce sens (te-	Les pistes proposées passent tant par des dispositifs spatiaux, des événements	2012 » sera un important événement fé-
	'	taille de la commune	culturels que par l'activation des réseaux sociaux. Le futur développe-	pour la commune. La qualité et diversité des pistes d'action
			ment des Cherpines contient un important volet culturel.	L'échéancier A21 constituera un appui de priorisation utile.

4. Santé

4.3	Des mesures sont-el- les prises contre la so- litude des personnes âgées ? Quelle est l'offre de soins ambulatoires ?	Outre le club des aî- nés, 2 temps forts sont proposés : repas des aînés et cadeau de Noël à domicile. Offre médico-sociale régionale bonne.	meuble <i>Cressy plus</i> : structure non médicalisée, axée sur la mise en relation. Double objectif: - logements pour que jeu-	elle synergie entre les futurs habitants de <i>Cressy plus</i> et les liens souhaités par la direc- trice de l'EMS Beaure- gard.
4.4	Y a-t-il une offre suffi- sante de maisons de retraite et centre de retraite médicalisés?	1 EMS sur le territoire communal et plusieurs structures à proximité. Concours <i>Cressy plus</i> (puis projet en 2011).	nes et aînés puissent rester à Confignon – créer de nouveaux types de structures pour le 3 ^{ème} âge.	Immeubles avec encadrement correspond à la vision cantonale de cette législature.



5. Prospérité sociale

No	Intitulé de la question	Ce qui est fait à Confignon	Pistes d'action	Commentaires
5.1	Comment la Commune soutient-elle ses habitants les plus nécessiteux, socialement défavorisés ou âgés et les familles aidées par l'assistance sociale?	Par des démarches participatives et intergénérationnelles (aide sociale individuelle relève du canton). C'est donc principalement en amont, au	Mise en place d'un règlement d'aide fi- nancière ponctuelle et alimentation du fonds de bienfaisance.	Consciente de son champ d'action principalement axé sur le collectif, Confignon souhaite néanmoins affiner ses aides individuelles ponctuelles.
5.3	 La Commune encourage-t-elle la solidarité dans la population? La Commune encourage-t-elle l'intégration de tous les groupes de population? 	travers d'animations, de réseaux et de points de contacts bien identifiés que la Commune agit dans ce sens. Aides ponctuelles à la personne existent. Loyers abordables via FIC.	Projet de création d'un réseau de bénévoles. Espace de parole petite enfance, loisirs pour jeunes, <i>Cressy plus</i> (aînés).	5.1 et 5.3 sont en partie déjà engagés et constituent donc des projets prioritaires (dont <i>Cressy plus</i> : expérimental et investissement conséquent).

6. Mobilité et transports

	•		
6.1	Comment la coexistence des différents moyens de transports est-elle assurée?	Tram en 2011, place du village en projet,	Mobilité = domaine le plus faible du label Ci- té de l'énergie : à améliorer pour obtenir
6.4	Existe-t-il une colla- boration intercommu- nale dans le domaine de la circulation publi- que ?	principes de mobilité pour le nouveau quar- tier des Cherpines et mesures de mobilité douce pour le per- sonnel communal (élargi).	le gold en 2014! Dans le futur proche, les mesures à réaliser selon C.é. sont : mobilité douce pour administration, mesures accompagnement limitations de vitesse, amélioration réseau de mobilité douce.

7. Environnement et aménagement du territoire

7.5	sède-t-elle des instru- ments de planification permettant d'aller	Plusieurs documents indiquent l'évolution projetée par Confignon et intègrent le développement dura-	énergies et éventuel- lement émissions CO ² . Révision partielle du	ment des Cherpines- Charrotons, il s'agirait du plus fort accrois-
	veloppement durable?	ble (PDCom, plan	ment voté) pour intégrer un futur éco-	ne vécu jusqu'ici. Les



8. Economie

No	Intitulé de la question	Ce qui est fait à Confignon	Pistes d'action	Commentaires
8.5	Des mesures économiques concrètes visant une utilisation rationnelle de l'énergie et l'exploitation des énergies renouvelables sont-elles prises?	Cressy, assainissement éclairage public, suivi	ments et de mesures pédagogiques pour économies d'énergie. Panneaux solaires	Il s'agit d'un des do- maines clés pour se diriger vers le label Ci- té de l'énergie gold vi- sé pour 2014.

9. Finances et impôts

9. Fir	nances et impôts			
9.1	Un rapport de développement pour les 5 à 10 prochaines années a-t-il été établi ? Inclut-il la planification financière ?	Plan directeur communal et plan des investissements. Plan d'action Cité de l'énergie 10-14 avec montants estimés.	Plan des investissements à affiner et à rendre plus proactif. Passer en revue régulièrement les objectifs de législature.	Les mesures de planification, notamment financières sont d'autant plus prioritaires que le développement d'un nouveau
9.3	Dans quelle mesure la Commune est-elle en- dettée? Des mesures sont-elles prises en vue de la réduction de l'endettement? La charge fiscale et les taxes sont-ils des freins à la promotion économique?	Réduction de la dette: 1 Mio sur 18 mois. Diminution des honoraires par prise en charge interne. Pas de variation du centime additionnel.	Outil de gestion de la dette et des investissements actuellement à l'examen.	quartier de taille se profile dans un futur proche (N.B. déclas- sement non voté par le GC au moment de la rédaction).
9.5	La Commune a-t-elle pris des décisions prévoyant que les recettes liées par exemple aux redevances sur les concessions des distributeurs d'énergie ou à la gestion des places de parc soient investies dans des projets visant des objectifs clairs? Quels sont les critères utilisés dans la politique d'investissement?	Exemple: affectation des amendes d'ordre par l'organisation d'une journée de prévention des conduites à risque. Investissements selon les critères du DD (non formalisé).	Projet d'allouer la redevance SIG dans un Plan directeur des énergies et autres mesures Cité énergie. Poursuivre des économies d'énergie dans nos bâtiments pour notamment - financer des projets d'assainissement énergétiques dans les pays du sud (Robin des Watts).	Les critères DD doivent être précisés (voir grilles de questionnement d'autres Communes). Les priorités qui se dégagent de Facteur 21 doivent être confirmées et validées par les élus pour la suite de l'Agenda 21.

